

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **107 (1971)**

Heft 40

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

TABLE DES MATIÈRES 1971

a) Bulletin corporatif

EDITORIAUX

Anticipation et réalisation, p. 79 — Balayeurs ou balayés ?, p. 31 — Editorial, p. 211 — L'adolescent consommateur, p. 511 — La SPR et les relations internationales, p. 887 — La SPR, la participation et l'initiative populaire en la matière, p. 467 — Objectif SPR, la condition du corps enseignant primaire, p. 423 — Pour un bulletin corporatif mieux intégré, p. 611 — Qu'avons-nous fait de la télévision ?, p. 935 — Structures, où en sommes-nous ?, p. 163 — Une étape, p. 843 — Une législature bien remplie, p. 123 — Une nouvelle équipe à la tête de la SPR, p. 79.

COMITÉ CENTRAL

Amis du Sonnenberg, pp. 34, 845 — Assemblée des délégués du 24.4.71, rapport d'activité 1970, p. 259 — AD du 24.4.71, compte rendu, p. 372 — AD du 12.6.71, compte rendu, pp. 512, 560 — AD extraordinaire, structure, p. 844 — Articles 27 et 27 bis, pp. 468, 763 — CC/SPR du 13.1.71, p. 81 — du 30.1.71, p. 124 — du 27.2.71, p. 212 — des 8 et 9.5.71, p. 424 — du 17.6.71, p. 612 — du 11.9.71, p. 655 — du 12.11.71, p. 896 — du 27.11.71, pp. 895, 896 — du 11.12.71, p. 942 — Commission pour le choix des lectures, p. 212 — Commission de vérification des comptes, p. 264 — Comptes SPR 1970, p. 263 — Comptes « Educateur » 1970, p. 263 — Comptes Guilde de documentation 1970, p. 263 — Comptes du Congrès 1970, p. 264 — Congrès CMOPE, p. 32 — Dubrovnik... un espoir, p. 80 — FIAI, p. 942 — FORMACO, pp. 425, 555, 942 — Guilde de documentation, rapport d'activité, p. 262 — Inventaire des tâches incombant à la SPR, p. 561 — Objectifs scolaires, p. 763 — Rapport des structures SPR, p. 556.

VAUD

Activités principales

Activités en novembre et décembre 1970, p. 35 — Adieu à André Rochat, p. 515 — Allocation unique, p. 728 — A propos du petit livre rouge, p. 265 — Assemblée des délégués, p. 325 — Assemblée extraordinaire SPV, p. 164 — Associations de la SPV, p. 125 — Avec une fleur, p. 82 — Bulletin d'information SPV, p. 617 — Bureau de l'assemblée SPV, p. 898 — Candidature au CC, p. 264 — Cotisations 1971, pp. 427, 515 — Cours de perfectionnement mathématique, p. 35 — Cours d'italien, pp. 214, 264 — Cours de perfectionnement 1972/1973, p. 616 — Cours de sténodactylographie, pp. 616, 766 — Cours de gymnastique respiratoire, p. 729 — Daniel Courvoisier, p. 728 — Effectif des classes enfantines, p. 766 — Fiches d'orientation spatiale, p. 164 — Jean Guignard, p. 656 — La semaine de cinq jours à l'école, p. 375 — Nécrologie, p. 375 — Partie culturelle au congrès, p. 375 — Présidents des sections SPV, p. 125 — Programme CIRCE, p. 264 — Pour prendre congé, p. 515 — Pour reprendre, p. 565 — XV^e Congrès de la SPV (rapport de gestion, Caisse générale SPV 1970, Caisse coopérative de secours et invalidité 1970, Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Société vaudoise et romande de secours mutuels, Ecole de Mémise 1970, Ecole Pestalozzi, commissions diverses), p. 315, compte rendu, p. 764 — Réforme de l'école vaudoise, p. 514 — Répartition des sections SPV, p. 125 — Résolutions votées lors du Congrès SPV, p. 471 — Rétroprojecteur, p. 803 — XIII^e Séminaire d'automne SPV 1971, pp. 563, 614, 658, 898 — VPOD-SPV, p. 513.

Divers

Admission à l'Ecole normale, p. 214 — Appel aux collègues de Lausanne et environs, p. 83 — A propos d'un litige remontant à 1968, p. 165 — AVMCS, pp. 471, 846, 898 — AVMG, pp. 36, 327, 375, 515, 766, 846, 898 — Bibliothèque pour tous, lectures suivies, pp. 325, 899 — Commission d'achats SPV, pp. 36, 325, 326, 803, 846, 898 — Cours de formation de maîtres et maîtresses de gymnastique, p. 82 — Cours de musique sacrée, p. 657 — Correspondance scolaire, p. 656 — Croix-Rouge suisse de la jeunesse, pp. 165, 265 — Départ à l'Ecole normale de Lausanne, p. 804 — Diffusion de livres, p. 899 — Du côté de vacances des jeunes, p. 214 — Ecoles d'études sociales et pédagogiques, p. 165 — Ecole normale de Lausanne, p. 326 — Ecole Pestalozzi, p. 567 — Enseignement du calcul, p. 803 — Exposition, pp. 82, 656, 900 — GREM, pp. 566, 616 — Initiation à la musique, p. 427 — Les conférences de Vaumarcus 1971, p. 617 — Les enfants créateurs, p. 164 — Leurs voix, p. 804 — Liste des brevets de l'Ecole normale, p. 804 — Maîtres de classes à options, p. 565 — Maîtresses enfantines, p. 846 — Postes au concours, pp. 164, 214, 265, 471, 516, 657, 729 — Pour un débat en classe, p. 899 — Ramassage de vieux papiers dans les écoles, p. 265 — Rugby, p. 657 — Tribune libre, pp. 566, 766, 805.

GENÈVE

Activités principales

Appel important, p. 618 — A propos d'une grève à Genève (tribune libre), p. 847 — Arguments pour une revalorisation matérielle des maîtresses enfantines, p. 83 — Assemblée générale ordinaire, p. 126 — Assemblée administrative annuelle (rapport du comité pour l'exercice 1970/1971, rapport financier 1970/1971), p. 659, compte rendu, p. 767 — Assemblée générale du 26 octobre 1971, p. 805 — Assemblée générale du 15 novembre 1971, p. 901 — Communiqué rectificatif, p. 328 — Cotisations, p. 517 — Education routière, p. 126 — Foration continue, pp. 729, 730 — Nécrologie, p. 166 — Recrutement de nouveaux membres SPG, p. 618 — Revalorisation des traitements, pp. 168, 328, 568 — Séances de délégation du 17.12.70, p. 86 — du 27.1.71, p. 215 — du 6.5.71, p. 472 — du 19.5.71, p. 569 — SPG, assurances, p. 87 — Tableau comparatif des traitements, p. 217 — Vers une modification des statuts de la SPG ?, p. 517.

Divers

Commission éducation permanente, p. 518 — Dans les classes enfantines, p. 518 — Exposition école enfantine, p. 266 — Formaco, p. 517 — Jazz New Orleans, p. 87 — Mini-propos du bulletinier, p. 517 — Notre collègue Nelly Wicky au Conseil national, p. 806 — Tribune libre, pp. 167, 266, 571.

NEUCHÂTEL

Activités principales

A quatre collègues méritants, p. 38 — Assemblée triennale SPN, p. 128 — Assemblée générale extraordinaire, p. 807 — AD du 12.3.71, p. 267 — AD du 19.11.71, p. 902 — Assurances maladies, p. 330 — Assurances accidents, p. 676 — Blocage des prix et des salaires, p. 772 — Caisse de pensions, pp. 572, 676 — Cinquante-cinq pages, p. 37 — Conférences officielles, p. 849 — CC/SPN du 15 et du 18.1.71, p. 88 — du 19.2.71, p. 170 — du 12.3.71, p. 267 — du 14.5.71, p. 473 — du 11.6.71, Conférence des présidents, p. 519 — du

17.9.71, p. 675 — du 27.10.71, p. 807 — du 19.11.71, p. 901 — Connaissez-vous la SPN, p. 330 — Dans les sections, pp. 218, 330, 377 — Devoirs surveillés, pp. 39, 378 — Double imposition, p. 377 — En route pour l'année longue, p. 377 — Intégration, p. 428 — Intégrés, p. 619 — La bonne nouvelle, p. 38 — La période de 45 minutes, p. 224 — La voix des enseignants, p. 329 — Prix pédagogique, p. 89 — Revalorisation, pp. 428, 474 — Signez l'initiative, pp. 329, 474, 849 — Une première, p. 619.

Divers

Contribution neuchâteloise à l'« Educateur », p. 89 — Course d'automne, p. 619 — Denis Guenot, pp. 619, 808 — Dialogue avec Tchekhov, p. 619 — D'une littérature enfantine à l'autre, p. 902 — Enseignement du français, p. 773 — Félicitations, p. 572 — Formaco, p. 38 — Informatique, pp. 572, 772 — Institut neuchâtelois, p. 268 — Le Locle, p. 849 — L'enfant consommateur, pp. 475, 520 — Les Toua-reg, p. 573 — Recrues, pp. 89, 330, 520 — Sur la touche, p. 573 — Tribune libre, pp. 620, 808 — Un bail, p. 808 — Voyage de printemps, p. 171.

JURA

Activités principales

A propos des maîtresses enfantines, p. 773 — Au sujet du correspondant jurassien, p. 388 — Avis de la rédaction, p. 331 — **Comité central**, pp. 39, 176, 225, 227, 477, 575 — **Calendrier**, pp. 429, 477, 574, 621, 773 — Charles Jeanprêtre, p. 678 — Coïncidences ?, p. 621 — Commission SPJ pour la réforme des structures, p. 39 — Conférence des présidents SEB, p. 90 — Coordination scolaire, pp. 90, 131, 175 — Dans les écoles normales, p. 809 — D'assemblée en assemblée, p. 522 — Début de l'année scolaire en automne, p. 429 — Deux petites mises au point, p. 477 — Ecole normale de Bienne, p. 388 — Ecole normale de Delémont, pp. 278, 331 — Ecole normale de Porrentruy, pp. 40, 41, 176, 177, 277, 332 — Ecole normale, admissions, p. 228 — Opération accueil, p. 850 — Pour notre formation continue, p. 389 — SEB, p. 574 — Section Bienne - La Neuveville, p. 678 — SPJ, du pain sur la planche, p. 678 — Synode d'Ajoie, p. 278 — Synode des Franches-Montagnes, p. 279.

Divers

Activités des maîtres secondaires, pp. 177, 228 — A propos de la radioscolaire, p. 774 — Centre d'information, Porrentruy, p. 177 — Chant choral, p. 178 — CIRCE, p. 228 — Cours de gymnastique, p. 132 — Ecole des parents, pp. 91, 280 — Ecole et vie, Delémont, p. 92 — Ecologie, p. 278 — Et si la grammaire était utile ?, pp. 226, 333, 478, 525 — Formation continue du CE secondaire, p. 133 — Foyer jurassien d'éducation, p. 333 — Maîtres de gymnastique, pp. 41, 178, 732 — Mathématiques modernes, p. 226 — Pensons-y, p. 91 — SBMEM, p. 281 — SJTMRS, pp. 133, 280 — Un appel de la Fédération romande des consommatrices, p. 774 — Une offre qui intéressera les petites communes..., p. 39 — Université de Berne, p. 133.

FRIBOURG

Activités principales

Après le Congrès SPR, p. 42 — Assemblée ordinaire des délégués, p. 851 — De midi à minuit avec Freinet, p. 430 — Ecole, instrument de paix, p. 810 — Et le combat cessa... faute de combattants, p. 335 — Examen du programme de français, p. 681 — Formation continue, p. 93 — Indexation des allocations sociales, p. 733 — Indexation des traitements, p. 733 — Partira, partira pas ?, p. 335 — Pour nos élèves dyslexiques, p. 732 — Problèmes de salaires, p. 733 — Qu'est

le plus urgent ?, pp. 733, 854 — Qui assurera la relève ?, p. 732 — Qui prendra la relève ?, p. 680 — SOS rédacteur, p. 732.

Divers

Activités de nos sections : Broye, p. 853 — Association du VIII^e arrondissement, p. 811 — Démonstration, p. 224 — Journée CEMEA, pp. 92, 93 — La Glâne prend congé de son inspecteur, p. 131 — La teste bien faïete, p. 174 — Pourquoi sommes-nous si peu bavards ?, p. 680 — Si les miettes tombaient de la table du riche, p. 44 — Trois grands pas dans la vie civique fribourgeoise, p. 680 — Une mine d'idées pour vos travaux manuels, p. 224.

VALAIS

Activités principales

Caisse de retraite, rapport 1969, p. 282 — Caisse de retraite, comptes 1970, p. 336 — Comment se calcule le renchérissement, p. 776 — Commission pédagogique, rapport d'activité, p. 174 — Cotisations 1970, p. 180 — Cycle d'orientation et enseignants primaires, p. 229 — De cause à effet, p. 855 — Organisation de la SPVal, p. 681 — Postulat FMEF, pp. 179, 390 — Revalorisation, p. 479 — Statut matériel, la prime de fidélité, p. 903.

Divers

Ce pays aux greniers vides, p. 431 — Les vœux de la SPVal, p. 44.

DIVERS

Anecdote, p. 905 — Brochures OSL, pp. 180, 341 — Camp de travail scientifique, p. 480 — Camp de travail et de vacances, p. 578 — Camp de Vennes, p. 813 — Centre d'information des instituteurs, pp. 134, 284, 435, 777 — Centre européen de la culture, p. 341 — 52^e Comptoir suisse, p. 577 — CIRCE rectification, p. 338 — Concours d'instruction civique, p. 181 — Concours international de films, p. 341 — Conférence des chefs de département, p. 857 — Courses scolaires, p. 438 — Conseil de l'Europe, p. 905 — Echanges, p. 135 — Ecole, p. 734 — Ecole suisse à l'étranger, p. 904 — Exposition «Les enfants créateurs», p. 94 — GREM, p. 576 — GRETI, p. 435 — Guilde de documentation SPR, pp. 339, 857 — Haïti, p. 576 — Indice des prix à la consommation, p. 284 — Interassociation suisse de natation, p. 435 — Jeunesse qui es-tu ?, p. 230 — Jeunesse Tours, p. 906 — Le lézard, p. 906 — Les conférences de Vaumarcus, p. 436 — Les greniers vides, p. 93 — MJSR, pp. 341, 482 — OCDE, p. 905 — Plaisir de lire, p. 813 — Cours normal suisse, p. 45 — Recherche d'un conseiller pédagogique, p. 481 — Respiration Klara Wolf, pp. 135, 230, 623 — Semaine de Trogen, p. 434 — Service de placements SPR, pp. 46, 181, 230, 338, 436, 576, 622, 734, 813, 856 — SPIE, p. 905 — SSMG, p. 40 — SSTMRS, p. 479 — Un crapaud âgé de 50 ans, p. 778 — Unesco publications, pp. 436, 437, 482, 622, 624, 734, 813, 814, 856, 906 — XXV^e Festival d'Avignon, p. 433.

PARUTIONS SPÉCIALES

L'Homme et le temps, fiches d'informations horlogères, N° 12, pp. 269 à 276.

XI^e Séminaire de Chexbres, l'entreprise, la publicité et l'enfant, N° 30, pp. 711 à 727.

Affaires internationales, CMOPE, FIAI, N° 38, pp. 889 à 894.

Centre d'initiation au cinéma, N° 10, pp. 219 à 222, et N° 16, pp. 391 à 393.

Bulletin bibliographique, Nos 16, 22, 28.

GREM, N° 8, pp. 172, 173.

Le dessin, N° 2, pp. 47 à 50.

REMARQUE

Les rubriques cantonales ainsi que celle des divers de ce présent numéro 40 ne figurent pas dans cette table des matières.

b) « Educateur »**ÉDITORIAUX**

L'« Educateur » est votre journal, *M. Besençon, F. Bourquin*, p. 3 — Ces premiers échelons si importants..., *M. Besençon*, p. 55 — Ce monde dans lequel nous vivons, *M. Besençon*, p. 99 — Encouragement à la gymnastique et au sport. Oui... mais..., *M. Besençon*, p. 139 — Ces joies qui ne se monnaient pas, *M. Besençon*, p. 187 — Pour une école harmonieuse, *M. Besençon*, p. 235 — Les maîtres de l'école renouvelée, *M. Besençon*, p. 291 — Année A-1. Faut-il rester optimiste, *M. Besençon*, p. 347 — Education musicale. Clé d'une école harmonieuse, *M. Besençon*, p. 399 — Jeunesse - Effort - Nature, *M. Besençon*, p. 443 — Est-ce ce monde-là qu'ils veulent, *M. Besençon*, p. 487 — Demandez à être éclairés, ne nous laissons pas éblouir, *M. Besençon*, p. 531 — Enseignants de Romandie, serrons les rangs !, *J.-C. B.*, p. 587 — Un sport non engagé, *J.-C. B.*, p. 631 — Les trois aspects de l'éducation : démocratique, fonctionnel, humaniste, *J.-C. B.*, p. 687 — Construire des écoles ne suffit plus, *J.-C. B.*, p. 739 — Des enseignants désemparés, *J.-C. B.*, p. 783 — S'unir aussi par le travail !, *J.-C. B.*, p. 819 — Des héritiers ou des inventeurs ?, *J.-C. B.*, p. 863.

PROBLÈMES CORPORATIFS

Assemblée générale trisannuelle de la SPN, *CC SPN*, p. 21 — Rapport de gestion du Comité central, *CC. SPN*, p. 21 — Rapport de la commission pédagogique, *A. Pélichet*, p. 24 — SPG. Convocation de l'assemblée générale, p. 56.

FORMATION CONTINUE

Et passons la monnaie !, *J.-J. Ambresin*, p. 19 — Le Pâquier une nécessité absolue, *CC SPV*, p. 19 — Séminaires du Greti - juillet 1971, p. 831.

RECHERCHE

Collègues, construisez l'école de demain, *M. B.*, p. 12 — Les sauvages de la pédagogie, p. 238.

COORDINATION ROMANDE

Programme CIRCE, plan de parution, p. 7 — Aux membres de la SPR, p. 56 — Programme CIRCE pour l'école enfantine, p. 57 — Programme CIRCE pour l'éducation des perceptions, p. 59 — Grille-horaire, p. 100 — Programme CIRCE pour l'étude du milieu, p. 100 — Programme CIRCE pour l'enseignement des sciences, p. 103 — Programme CIRCE pour l'enseignement de l'histoire, p. 106 — Programme CIRCE pour l'enseignement de la géographie, p. 110 — Concordat sur la coordination scolaire et la réforme scolaire, *Centre suisse de documentation*, p. 154 — Enseignement de l'écriture, *R. Dottrens*, p. 355 — Programme CIRCE pour l'éducation musicale, p. 405 — Programme CIRCE pour l'enseignement de l'écriture, p. 449 — Pour les voyages à l'étranger : le livret ETI, p. 461 — La méthode Ward, *André Corboz*, p. 461 — Programme CIRCE de français, p. 588 — Programme CIRCE d'éducation physique, p. 636.

RÉFORME SCOLAIRE

Pour une école renouvelée dans une société moderne, *M. Besençon*, p. 4 — L'expérience berlinoise, *M. Besençon*, p. 5 — L'école Walter Gropius à Berlin, *M. Besençon*, p. 68 — La rénovation de l'enseignement en Belgique, *J.-Cl. Badoix*, pp. 114, 140, 188 — L'enseignement secondaire de

demain, *Centre d'information en matière d'éducation*, p. 236 — Gesamtschule Dulliken, *document CREPS*, p. 292 — Renouveau de l'école en Angleterre, *Education et développement*, p. 348 — Lettre ouverte au Conseil d'Etat du canton de Vaud, *CC SPV*, p. 350 — Au lycée expérimental Henri Martin de Saint-Quentin, *document CREPS, G. Panchaud*, p. 400 — L'école Martin Buber à Spandau, *M. Besençon*, p. 444 — Projets d'écoles globales en Suisse, *Document CREPS*, p. 488 — Quand les enseignants s'expriment, *document SNI*, p. 532 — Les activités artistiques, *Francine Best, (amis de Sèvres)*, p. 535 — La métamorphose de l'école primaire en Grande-Bretagne, *Unesco, Edith Moorhouse*, p. 537 — Réforme de l'école moyenne dans trois pays, p. 743 — L'attitude des professeurs, p. 746.

PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Analyse de texte, degré supérieur, p. 10 — Emploi du dictionnaire en 2^e et 3^e années primaires, p. 11 — La lecture du mois, pp. 17, 152, 193, 304, 456 — La page des maîtresses enfantines : Marottes et marionnettes, p. 62 — Poèmes pour les petits, *E. Matthey Dupra*, p. 63 — Une votation capitale pour l'avenir de la démocratie suisse, *F. Petit*, p. 64 — Exercices d'observation : Notre monnaie, *R. Nicod*, p. 66 — Gibraltar, *J. Bron*, p. 149 — La page des maîtresses enfantines : Prières, p. 150 — Civisme, *M. B.*, p. 151 — La page des maîtresses enfantines : Pour préparer Pâques, p. 195 — 204 fiches pour l'éducation de l'enfant consommateur, p. 197 — Une leçon de construction de phrases, *Jacques Bron*, p. 248 — La page des maîtresses enfantines : Orientation spatiale, *M. Mirza, E. Jacques, Y. Cook*, p. 249 — Lequel des deux cylindres a le plus grand volume, *Francis Perret*, p. 252 — La page des maîtresses enfantines : Fête des mères - Poèmes, *Marinette Oswald, Andrée Christinet*, p. 302 — Gymnastique 1^{er} et 2^e degré, *AVMG*, p. 303 — La page des maîtresses enfantines : Marionnettes (suite), p. 455 — La page des maîtresses enfantines : L'écurie, p. 491 — La lecture du mois (suite), pp. 493, 599, 693, 792, 874 — La page des maîtresses enfantines : Bibliothèques enfantines, p. 545 — Enseigner la grammaire, *B. Lipp*, p. 596 — La page des maîtresses enfantines : La petite voiture, *Y. Goy*, p. 601 — Les travaux d'équipe, p. 692 — La page des maîtresses enfantines : Mes lapins, p. 694 — La page des maîtresses enfantines : Qu'est-ce que la pré-écriture ?, p. 748 — Quand les disciplines d'éveil débouchent sur la mathématique, p. 749 — Page des maîtresses enfantines : Quelques idées glanées par-ci par-là, p. 794 — La vision dans l'espace, p. 823 — La page des maîtresses enfantines : Quand Noël revient, p. 868 — Guilde de documentation SPR, 1971, p. 875 — Coffret scolaire de sceaux suisses, p. 877.

RADIO - TÉLÉVISION - ÉCOLE

Nous et les autres III et IV, *R. Rudin*, pp. 9, 142 — Des émissions pour vous, *R. Rudin*, p. 404 — Diverses informations, *R. Rudin*, p. 696.

HORAIRE SCOLAIRE

A propos de la semaine de cinq jours, *F. Petit*, p. 7.

DÉTENTE

Langage et économie, *A. Allais*, p. 20 — Notre jeu, *M. B.*, p. 20 — Nouveaux idéogrammes, *Louis Aragon*, p. 67 — La culture ou ce qu'il reste quand..., *M. B.*, p. 67 — Echos scolaires, *Colette*, p. 113 — Rimes riches à l'œil ou question d'oreille, *A. Allais*, p. 141 — Liberté d'expression !, *Malaparte*, p. 186 — Cri d'alarme, *A. Allais*, p. 237 — Regards en arrière, *G. Panchaud*, p. 301, 357, 417 — La règle de trois, *H. Roorda*, p. 454 — Curiosités de la grammaire française, *H. Roorda*, p. 495 — Le pédagogue facétieux, *H. Roorda*, p. 539 — Nos ancêtres les Waldstaetten, p. 540.

DOCUMENTS

Le logement citadin à la belle époque, *G. Cherpillod*, p. 25 — La vie quotidienne du peuple au XIX^e siècle, *G. Cherpillod*, p. 26 — Au Danemark - Journaux en guise de livres scolaires, p. 54 — Quand les handicapés physiques font tourner une usine, *Unesco*, p. 55 — Un peu de lumière sur une période tragique : 1939-1940, *M. B.*, p. 145 — La Suisse, terre d'asile ?, *M. B.*, p. 146 — Les locutions vicieuses vaudoises, p. 540 — Le nouvel étalon de longueur, *Marc Schmitt*, p. 544 — Suisse insolite, p. 602 — Un siècle qu'on appelait grand, p. 602 — A propos de graphologie, p. 603 — Les aveugles pourront lire des textes imprimés, p. 645 — La plus ancienne écriture d'Europe, p. 645 — Organisation du travail scolaire, p. 752 — Un anniversaire : celui de l'Unesco, p. 784 — Organisation du travail scolaire, p. 820 — L'IRDP, p. 828 — Qu'est-ce que la Commission nationale suisse pour l'Unesco, p. 829 — Organisation du travail scolaire, p. 864 — L'IRDP, p. 866. —

COMMUNIQUÉS

AVMG : Relâches sportifs, excursions en montagne, p. 2 — Cours de gymnastique respiratoire Klara Wolf, p. 2 — Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises, p. 2 — Commission jeunesse et économie, p. 54 — Organisation du Comité central SPV, p. 98 — Vaud : Postes au concours, p. 98 — Neuchâtel : Postes au concours, p. 98 — Assemblée générale des membres SPN non affiliés à la VPOD, p. 138 — Vaud : Postes au concours, p. 138 — Recherche d'un correspondant, p. 138 — TV Suisse romande : Bilder auf Deutsch, Ecole 71, p. 138 — Vaud : Vacances au CC, p. 186 — Vaud : Postes au concours, 186, 234 — Vaud : 14 avril, p. 234 — SPG : Convocation de l'Assemblée générale, p. 301 — Association vaudoise des maîtresses de couture : Convocation, p. 301 — Vaud : Postes au concours, p. 346 — Tournoi de volley-ball AVMG, p. 346 — Enseignement du calcul, p. 346 — SPV : Cotisations 1971, p. 398 — SPG : Assemblée générale extraordinaire, p. 398 — Un appel entendu, SPV, p. 442 — Vaud : Postes au concours, p. 442 — Vaud : Enseignement du calcul, p. 442 — Cours Elna pour les membres de l'AVMTA, p. 442 — AVMG, p. 442 — Mouvement de la jeunesse suisse romande, p. 442 — Valais : Educateur, p. 442 — Vaud : Association des maîtres de classes sup., p. 486 — Un nouveau rédacteur à l'« Educateur », p. 530 — SPV : XIII^e Séminaire d'automne, p. 530 — SPV : Informations diverses, p. 530 — Vaud : Cours pour l'enseignement dans les classes à options, p. 586 — Enseignement du calcul en 1^{re}, 2^e et 3^e, p. 586 — Course d'orientation, région de la Côte, p. 586 — Postes au concours, p. 586 — Genève : Commission des maîtres principaux, p. 630 — Journée de la faim, p. 630 — Vaud : Postes vacants, p. 630 — Enseignement du calcul en 1^{re}, 2^e et 3^e, p. 686 — Postes au concours, p. 686 — Commission d'études SPV, p. 686 — Corriger la trajectoire..., p. 738 — Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises, p. 738 — XIII^e Séminaire d'automne SPV 1971, p. 738 — Programme d'activité de l'AVMG, p. 818.

JEUNESSE ET ÉCONOMIE

La commission jeunesse et économie, p. 54 — L'entreprise, la publicité et l'enfant - Avant le XI^e Séminaire de Chexbres, p. 73 — Séminaire de Chexbres, p. 358.

ÉCOLES SUISSES A L'ÉTRANGER

Colegio Helvetia, Bogota, p. 56 — Bogota, p. 354.

DIVERS

Une révision du véhicule s'impose, *TCS*, p. 112 — Un dictionnaire électronique, *Unesco*, p. 158 — L'enfant et la

nature, *Bacon*, p. 196 — On tient trop peu compte des handicapés, *Pro Infirmis*, p. 242 — Information routière, *TCS*, p. 245 — Pour la Fête nationale, *Denis Moine*, p. 497 — SOS nature..., *P. Delacrétaz*, p. 548 — La lecture des journaux à l'école, p. 598 — L'avenir des machines à enseigner, p. 598 — Quand les enfants se mettent à juger leurs maîtres, p. 604 — Jugend répertoire jeunesse, p. 648 — Quelle sorte d'homme voulons-nous former ?, p. 701 — L'apprentissage de l'apprentissage, p. 702 — L'éducation des jeunes enfants en Chine, p. 703 — Une hirondelle ne fait pas le printemps, p. 880 — Conférence des chefs DIP, p. 880 — Jeunesse suisse à Munich, p. 882 — Une punition boomerang, p. 882 — La consommation des journaux en Suisse, p. 882 — Une commission internationale pour le développement de l'éducation, p. 882 — Le bon dactylographe, p. 882.

LES LIVRES

Vases grecs, *M. B.*, p. 115 — Giacometti, *M. B.*, p. 115 — Deux livres de poèmes, *A. Chevalley*, p. 116 — Apprendre à respirer, p. 147 — L'abus des drogues, p. 148 — De la Camargue en Pays de Vaud, *A. Chaboz*, p. 148 — Voir l'Univers, *J.-P. Rochat*, p. 148 — L'enfant et son désir d'aimer, p. 253 — La bibliothèque romande, *M. Besençon*, p. 499 — Quatre femmes écrivains de ce pays, *A. Chevalley*, p. 499 — Feuille de poésie, *A. Chevalley*, p. 501 — L'analyse expérimentale du comportement, p. 502 — Action Biblio-Suisse, p. 502 — Œuvre suisse de lecture pour la jeunesse, p. 502 — La Suisse devant l'éducation permanente, p. 503 — Richard Berger, p. 503 — Le bon dactylographe, p. 548 — Pour les minimes, chansons enfantines, *Gaston Wullemmin*, p. 548 — Introduction aux mathématiques modernes, *A. Calame*, p. 647 — Etude de l'expression française, *A. Chevalley*, p. 647 — Vers une définition des objectifs dans l'enseignement, p. 754 — Le dernier livre Mondo, p. 754 — La crise des générations, pp. 754, 796 — Animaux familiers, p. 871 — Maurice Carême, poète de la joie, p. 879.

MÉTHODES

Une méthode audio-visuelle d'enseignement de l'allemand, *A. Gonthier*, p. 141 — Groupe romand de l'école moderne, le texte libre, p. 143 — Correspondance scolaire (GREM), p. 190 — Coopérative scolaire GREM, p. 251.

TIERS MONDE

Sans drapeau ni gloriole, *Swissaid*, p. 143 — Ecole d'ailleurs, *A. Gonthier*, p. 418.

OPINIONS

Corriger la trajectoire pour le virage imposé, *A. Cardinaux*, pp. 156, 429, 504 — Propos d'un ignorant, *P. Henry*, p. 243 — Pour une démocratisation du sport, *Comité VSG*, p. 244 — Echos aux propos d'un ignorant, *E. Fiorina*, p. 300 — La race des maîtres primaires s'éteint-elle ?, *Claude Zwiacker*, p. 547 — Corriger la trajectoire, souscription, p. 547 — Vues prospectives, *S. Roller*, pp. 688, 740 — Points de vue sur les mathématiques modernes, p. 825.

INITIATION ARTISTIQUE

Apprendre à connaître le cinéma magazine « certifié exact », p. 189 — Rencontres culturelles BIFAC, p. 189 — Centre vaudois d'initiation au cinéma, p. 189 — Education musicale, coordination en Suisse, *Comité suisse pour le renouvellement de la musique à l'école*, p. 192.

PÉDAGOGIE ET CONTESTATION

La fin des lycées, *René Jotterand*, p. 239.

D'ENSEIGNANT A ENSEIGNÉ

Adaptation et échec scolaire, *Violette Giddey*, p. 246 — Lever les obstacles à la communication scolaire, *Raymond Fonvielle*, pp. 295, 351, 447.

ÉCOLE ET VIE CIVIQUE

Palmarès du concours organisé par l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, p. 254 — Pour le 5 mai : « Lettre ouverte aux Européens », *René Jotterand*, p. 254.

VACANCES DES JEUNES

Nouvelle expérience : la mixité des camps : *M. Barbey*, p. 301.

MOYENS AUDIO-VISUELS

Guilde audio-visuelle des enseignants suisses, *Edouard E. Excoffier*, p. 496 — Guilde audio-visuelle des enseignants suisses (GAVES), *M. Deppierraz*, p. 644 — Caractéristiques de quelques moyens audio-visuels, p. 871.

ÉDUCATION SEXUELLE

Entretien avec le Dr Gloor, p. 750.

MIETTES D'AVENIR

Le chômage menace les jeunes Français, p. 697 — En dialoguant avec un ordinateur, p. 697 — Les satellites, une solution au problème de l'éducation des masses ?, p. 698 — La semaine de quatre jours, p. 699 — Ordinateurs et satellites, p. 700.

POÈMES

Voici la Pluie et le Soleil, *J. Lebesque*, p. 604 — Le Poète et la Lune, *A. Chevalley*, p. 649 — L'Antenne de Télévision, *Vio Martin*, p. 883 — La Tache de Neige, *Vio Martin*, p. 883 — Récital, *Vio Martin*, p. 883.

SPORT ET ÉCOLE

Un problème d'une brûlante actualité, *L. Burgener*, p. 631 — L'éducation physique dans l'œuvre de Rousseau, p. 634.

Etudiante en doctorat cherche poste enseignement **géographie et français** et **étudiant** en allemand, avec le diplôme d'enseignement et deux ans de pratique, pour poste enseignement **allemand** aux environs de Bâle ou dans la Suisse romande. Livres tout de suite.
Ecrire sous chiffre 6590 « Educateur », av. des Planches 22, 1820 Montreux.

Pour que « **Corriger la trajectoire** », 2^e édition soit effectif, répandons-le largement.

Je souscris à . . . ex. à Fr. 5.— ; Fr. 4.50 dès 2 ex. ; Fr. 4.— dès 10 exemplaires.

Nom : _____

Adresse : _____

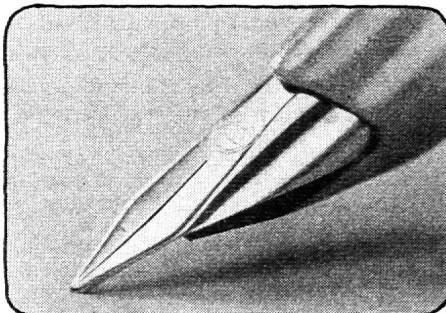
Envoyez ce bulletin à A. Cardinaux, 1817 Brent.



**Ils sont joyeux,
ils travaillent mieux
Ils sont heureux,
ils écrivent mieux**



*Oui, c'est un plaisir
que d'apprendre
à écrire
avec un Pelikano.*



Pelikano

avec la plume « belle écriture »

**elle est aussi
résistante que souple!**



comité central

CC SPR séance du 11 décembre 1971

Placée sous la présidence de Jean-Jacques Maspero, cette séance tenue à Genève comprend également nos six délégués à CIRCE. C'est dire que l'essentiel des problèmes traités concernent la coordination romande.

GRILLE HORAIRE

Il s'agit en fait de donner une ligne directrice générale à nos délégués. Rappelons que cette grille-horaire a paru dans l'« Educateur » N° 5/1971, p. 100. Elle avait primitivement été établie dans le but de situer l'importance des diverses disciplines à l'intention surtout des sous-commissions chargées de la rédaction des nouveaux programmes.

Ce point de l'ordre du jour donne lieu à de nombreuses interventions. Nous nous bornerons ici à vous communiquer la synthèse finale :

La SPR estime qu'il faut arrêter des proportions.

Elle proposera que la répartition des disciplines soit évaluée non pas en unités horaires mais en pour cent du total des heures de l'année.

Elle proposera que ce nombre total d'heures annuelles soit considéré comme un maximum qui ne doit pas dépasser le total du canton le plus favorisé et comme un maximum auquel les nouveaux programmes doivent s'adapter.

CIRCE II

La répartition des délégués a été étudiée par la Conférence des présidents. Elle proposera la représentation suivante à la commission plénière : six secondaires et 6 primaires. Il en sera de même lorsque l'on envisagera la création d'une éventuelle CIRCE III.

Une longue discussion s'engage ensuite sur l'opportunité de désigner des membres du corps enseignant dans les futures sous-commissions. C'est à ce propos qu'il convient de préciser deux notions :

1. Les **délégués**, mandatés par l'association, qui siègent à la commission plénière et qui sont les porte-parole de la SPR.
2. Les **experts**, non-mandatés par l'association, qui siègent dans les sous-commissions.

Ces précisions données, il nous paraît nécessaire de revendiquer la possibilité de désigner aussi certains experts dans les sous-commissions. Ils ne seront bien entendu pas mandatés et la SPR conservera toute liberté de discussion ou de critique face à leur participation au travail des sous-commissions. Cette désignation aura l'avantage aussi de garantir la présence d'un minimum de praticiens.

PROBLÈME DES NOTES

Un premier tour d'horizon en la matière est souhaité par nos délégués. On constate finalement que chaque canton s'est déjà penché sur ce problème. La SPR va susciter dans ses sections cantonales un premier débat. Il est envisagé de créer une commission qui s'occuperait de ce problème.

DIVERS

Quelques points généraux sont abordés : l'augmentation des frais d'impression de l'« Educateur » et notre participation aux stages pédagogiques du Cameroun et du Congo.

Séance levée autour d'une sympathique marmite rappelant à chacun que nous vivons le jour de l'Escalade.

F. B.

FORMACO

Vous venez de recevoir ou vous allez recevoir le prospectus, édité par le Comité central de la FORMACO qui vous présente une fois de plus le Centre de formation et de rencontres du Pâquier.

Nous vous prions de l'étudier avec soin et de ne pas oublier, au cas où vous ne l'auriez pas encore fait, de verser la minime contribution de Fr. 25.— en utilisant le bulletin de versement annexé.

Il s'agit, pour le corps enseignant, de faire la preuve que pour lui, la formation continue n'est pas qu'un sujet de rapport ou de discussion.

Rappelons que la totalité des sommes recueillies servira à payer le terrain, tous les frais administratifs étant réglés par l'association.

Merci de votre aide généreuse.

Pour le comité de FORMACO :

J. John.

FIAI

Dans le numéro 38 de l'« Educateur », nous vous avons rapidement présenté l'organisation et les buts de la Fédération internationale des associations d'instituteurs.

Dans le présent numéro, nous soumettons à votre attention les deux résolutions votées lors du dernier Congrès d'Oslo 1971. Elles vous donneront une idée plus précise des préoccupations de la FIAI.

F. B.

L'ÉDUCATION DANS LES ZONES RURALES ET LA DÉMOCRATISATION DE L'ÉDUCATION

Faisant suite à ses travaux de 1958 relatifs aux « conditions et possibilités éducatives dans les zones rurales », la FIAI réunie en congrès à Oslo du 26 au 30 juillet 1971, a étudié « l'éducation dans les zones rurales » par rapport au problème plus général de « la démocratisation de l'éducation ».

Il ne suffit plus en effet, à la fin du XX^e siècle et en particulier dans les pays déjà fortement industrialisés d'assurer un enseignement primaire à tous les enfants pour les préparer à vivre pleinement leur vie dans une société en rapide évolution. Si l'on veut sauvegarder et promouvoir la dignité des travailleurs, si l'on veut que l'homme continue à maîtriser la machine au service de son propre mieux-être et de son bonheur, il faut que chacun puisse disposer d'une

éducation initiale de haute valeur et d'une éducation permanente de plus en plus nécessaire.

Face à ce problème et avec la volonté que se réalise cette conception de l'homme qui est la sienne, la FIAI constate que l'évolution économique et sociale des pays qui s'industrialisent entraîne et risque d'entraîner encore un lourd handicap pour les populations des zones rurales si des solutions hardies ne sont pas apportées le plus rapidement possible au cours de cette évolution.

Le dépeuplement des campagnes au bénéfice des très grandes villes, de centres industriels ou de métropoles volontairement créées conduit à la suppression des écoles dans des zones de plus en plus vastes. Ce sont autant de centres culturels qui disparaissent au détriment de la population adulte, en même temps que les enfants et adolescents risquent de ne plus bénéficier d'une égalité de chances avec ceux de milieux urbains par rapport au plein épanouissement de leur être, comme par rapport à une bonne préparation à leur vie active et plus tard à leur perfectionnement professionnel et à d'éventuelles reconversions.

Devant cette évolution constatée au cours des dernières années dans les pays considérés, qui se poursuivra dans nombre d'entre eux et tout en reconnaissant les droits et responsabilités des parents à assurer la toute première éducation de leurs enfants, la FIAI considère qu'il est d'une nécessité impérieuse, pour les pouvoirs publics et en milieu rural, de prévoir et de réaliser la création et le développement d'une éducation de la petite enfance à partir de deux ans, à la disposition des parents qui le souhaitent. Cette éducation devrait être dispensée dans des établissements très décentralisés, spécialement équipés, sous la responsabilité de maîtres ayant reçu une bonne formation et d'un service médico-social compétent. Cela pour tenter de corriger tout handicap inhérent au milieu familial et pour dépister les éventuelles déficiences de l'enfant le plus tôt possible.

- La constitution d'un réseau d'écoles élémentaires bien adaptées, qui réduise au maximum les déplacements de l'enfant tout en permettant un enseignement d'une haute valeur pédagogique par des maîtres de même qualification que dans les villes et rémunérés en tenant compte des difficultés particulières de leurs conditions de travail et de vie ;
- la mise à la disposition des enfants handicapés d'un enseignement spécial ;
- la gratuité effective, pour la famille, de cette éducation préscolaire, élémentaire et éventuellement spéciale pendant toute la scolarité obligatoire ;
- le développement des enseignements de second degré, technique et supérieur par la création d'établissements rationnellement implantés ;
- il faudrait que tout enfant, pendant sa scolarité obligatoire et au-delà puisse choisir ses études dans une large gamme d'options, selon ses goûts, ses aptitudes et les débouchés possibles sur le marché du travail, sans discrimination résultant de son origine sociale ou géographique ;
- l'ouverture aux adultes, sous des formes diverses, de l'éducation secondaire et supérieure dispensée par ces établissements et la création d'une éducation permanente par des centres spécialisés et l'utilisation des grands moyens modernes d'expression (radio, TV), en vue de la culture individuelle, du perfectionnement professionnel et des reconversions éventuelles de plus en plus fréquemment imposées aux travailleurs, en particulier en milieu rural.

L'implantation de ces établissements de tous ordres nécessite une planification rigoureuse des moyens et l'économie,

en la matière, conduit à l'élimination de tout réseau parallèle, libre de se développer à sa guise, en particulier de tout réseau concurrent du service public dont le mobile n'est pas le strict intérêt de l'enfant, de l'adolescent, de l'individu en général et par suite de la nation.

La FIAI estime qu'il est du devoir de chaque gouvernement de prévoir cette évolution économique et sociale et en particulier ses conséquences énumérées ci-dessus afin de ne point la faire subir aux seules populations intéressées.

Cela d'abord parce que l'éducation est finalement l'investissement le plus rentable à terme en matière de développement économique, mais aussi et surtout parce qu'elle permet à l'homme de se réaliser pleinement, de devenir non seulement le producteur dont toute société a besoin, mais aussi le citoyen conscient d'une société libre et fraternelle à la réalisation de laquelle veulent travailler passionnément les enseignants du monde entier.

ÉTUDE COMPARATIVE SUR LES DIFFÉRENCES EXISTANT DANS LES DOMAINES DE LA FORMATION ET DES SALAIRES ENTRE ENSEIGNANTS PRIMAIRES ET ENSEIGNANTS SECONDAIRES

Considérant que l'éducation représente un processus permanent et progressif, dont les phases primaire et secondaire sont d'égale importance pour le développement de l'enfant et sa préparation à la vie dans la société, la **Conférence**, après avoir pris connaissance des rapports des organisations affiliées à la FIAI sur les salaires et la formation des enseignants primaires et secondaires dans treize pays, **constate**, avec regret :

1. que trop peu d'attention est accordée, dans de nombreux cas, à une formation suffisamment longue et intense, condition nécessaire en vue de préparer les enseignants primaires à leur difficile mission d'éducateurs et afin de satisfaire aux exigences de l'éducation dans le monde moderne ; la conséquence de cette situation étant de donner aux enseignants primaires une situation inférieure ;
2. que, dans beaucoup de pays, les salaires des enseignants primaires sont loin de constituer une juste rétribution de leurs services au bénéfice de l'éducation, de la société et de l'économie ; qu'ils ne leur accordent pas un statut, ni un niveau de vie conformes à leurs responsabilités professionnelles et traduisent enfin une discrimination injustifiée à leur égard.

La **Conférence** affirme sa conviction de l'importance fondamentale de la mission des enseignants primaires et exhorte les gouvernements et les autorités compétentes à assurer l'équivalence de la formation de tous les enseignants, compte tenu des besoins différents caractérisant les enseignements primaires et secondaires, ce qui se traduira par l'importance relative que prendront, dans leurs cours de formation, les disciplines pédagogiques ou académiques.

La **Conférence** exige en outre que les gouvernements et les autorités compétentes :

1. réforment la formation professionnelle des enseignants primaires de manière à tenir compte de leurs responsabilités diverses et complexes en leur accordant un statut professionnel égal à celui dont bénéficient ceux qui enseignent dans d'autres secteurs de l'éducation ;
2. suppriment toute trace de discrimination au détriment des enseignants primaires, notamment dans la structure des salaires, de manière à assurer que la rémunération des enseignants primaires reflète équitablement leur contribution à l'éducation, fondement de l'action de tous les éducateurs.

vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 Lausanne.

TRAITEMENTS 1972

Attention : Le nécessaire réexamen des traitements du corps enseignant primaire effectué en ce moment par le Conseil d'Etat, et au sujet duquel une décision nous a été promise avant la fin de l'année, modifiera à nouveau, pensons-nous, certains des renseignements qui suivent.

Suite aux décisions du Conseil d'Etat et aux votes du Grand Conseil lors de sa séance du 8 décembre dernier, la rétribution des fonctionnaires vaudois dans leur ensemble se présentera comme suit dès le 1^{er} janvier 1972.

1. ALLOCATION DE MÉNAGE

Inchangée, elle reste donc :

Ménage	Fr. 1200.—
Ménage avec trois enfants	Fr. 1440.—
Ménage avec quatre enfants	Fr. 1680.—
Ménage avec cinq enfants	Fr. 1920.—

2. ALLOCATION POUR ENFANT

Légèrement augmentée, elle devient :

Enfant jusqu'à 16 ans	Fr. 600.—
Enfant aux études ou en apprentissage	Fr. 1080.—
Rappel : allocation de naissance	Fr. 150.—

3. AUGMENTATION GÉNÉRALE DES TRAITEMENTS

a) Indexation

Les traitements à servir en 1972 subiront une hausse de 10% par rapport à ceux de 1971 du fait de l'indexation au coût de la vie. Ce taux se décompose en :

- une indexation normale de 6,9%, l'indice des prix à la consommation ayant en effet passé de 112 points au 30 juin 1970 à 119,7 points au 30 juin 1971,
- une anticipation de 3,1%, destinée à permettre des comparaisons plus valables et à faciliter le recrutement.

La hausse du coût de la vie durant les 6 mois qui sépareront l'indice normalement pris en considération et le versement du nouveau salaire justifie une telle anticipation, en fait donc fictive ; elle diminuera d'autant, évidemment, l'allocation unique 1972 puisque l'échelle des salaires aura été indexée, en définitive, à 123,2 points.

b) Calcul du traitement 1972

Le 10% précité est calculé sur le salaire de base 1971, soit, dans le cas particulier, la totalité du traitement déduction faite des allocations de ménage, pour enfants, ainsi que des éventuels droits acquis. Du fait de son importance, il a été jugé préférable d'incorporer ce supplément au traitement de base. En 1972, à nouveau, il n'y aura donc pas d'allocation complémentaire.

c) Classification actuelle des enseignants primaires

Catégories	Classes
Maitresse enfantine	11/13
Maitresse de travaux à l'aiguille	12/14

Maitre semi-enfantine	13/16
Instituteur, institutrice	15/19
Maitresse ménagère	15/19
Maitre spécial	17/21
Maitre de classe à option	18/21
Maitre de classe supérieure	21/24

d) Echelles des traitements valables en 1972 (fragments)

25	27 550.—	36 450.—	890.—
24	26 850.—	35 400.—	855.—
23	26 150.—	34 400.—	825.—
22	25 400.—	33 400.—	800.—
21	24 700.—	32 350.—	765.—
20	24 000.—	31 300.—	730.—
19	23 250.—	30 250.—	700.—
18	22 550.—	29 200.—	665.—
17	21 850.—	28 200.—	635.—
16	21 100.—	27 200.—	610.—
15	20 400.—	26 150.—	575.—
14	19 700.—	25 100.—	540.—
13	19 000.—	24 050.—	505.—
12	18 350.—	23 000.—	465.—
11	17 700.—	21 950.—	425.—

4. AUGMENTATION DU TRAITEMENT RÉEL

a) Prime de fidélité

Le versement d'un 13^e mois de salaire, dit-on dans l'exposé des motifs, représenterait une charge telle qu'il n'est pas possible de la faire supporter au budget de l'Etat et des communes. L'amélioration des salaires réels a donc été réalisée sous la forme d'une prime de fidélité, déterminée par le nombre d'années passées au service de l'Etat.

b) Tabelle

Nombre d'années d'activité	Prime
5 et 6 ans	Fr. 500.—
7 et 8 ans	Fr. 600.—
9 et 10 ans	Fr. 700.—
11 et 12 ans	Fr. 800.—
13 et 14 ans	Fr. 900.—
15 et 16 ans	Fr. 1000.—
17 et 18 ans	Fr. 1100.—
19, 20 ans et plus	Fr. 1200.—

Le montant fera probablement l'objet d'un versement unique en fin d'année.

c) Gratification d'ancienneté

Cette gratification, due après 35 ans d'activité, est maintenue. Elle ne peut cependant se cumuler avec la nouvelle prime. Ce sera donc, pratiquement, un supplément exceptionnel de Fr. 300.— qui sera dorénavant touché cette année-là.

d) Evolution

« Enfin, selon les circonstances, il sera possible et facile d'adapter et de faire évoluer cette conception de la prime qui retient la fidélité comme critère essentiel. » (Exposé des motifs)

5. AUTRES AMÉLIORATIONS**a) Retraites**

L'importance de l'indexation n'est pas encore fixée.

b) Vacances

Même si nous n'en sommes pas bénéficiaires, relevons la prolongation des vacances à

— 4 semaines pour les apprentis

— 5 semaines dès 55 ans pour les fonctionnaires.

Secrétariat central.

AVMG**SKI RELÂCHES**

(du 16 février au soir au dimanche 20 au soir.)

Demi-pension dans un hôtel tout confort, libre parcours sur 15 installations, ski libre ou en groupe avec ISS. Prix global : Fr. 180.— ou Fr. 160.— selon le nombre.

Inscriptions : jusqu'au 1^{er} février auprès de M. Forestier, 1065 Thierrens, tél. (021) 95 62 72.

SKI DE FOND (8 mars)

a) Initiation aux débutants (matériel complet à disposition).

b) Parcours en commun de 20 km balisés pour les avancés.

Début du cours à 14 heures.

Lieu : Centre sportif des Rasses/Sainte-Croix.

Frais de transport payés pour les membres AVMG. Inscriptions et renseignements jusqu'au 25 février auprès de D. Jan, Coteau 9, 1400 Yverdon, tél. (024) 2 59 74.

SKI EN STATION A SAAS FEE (du 5 au 10 avril)

Prix : Fr. 300.— (supplément de Fr. 40.— pour les non-membres AVMG) comprenant logement et pension (Hôtel Allalin), billet collectif Lausanne - Saas Fee, taxes diverses, abonnement libre parcours sur toutes les installations de remontées mécaniques.

Ski sous conduite libre (pour les amateurs de peaux de phoque, de superbes « 4000 » sont à votre disposition).

Renseignements et inscriptions auprès de J.-J. Paquier, Villardiez 18, 1009 Pully, jusqu'au 25 février.

SKI EN STATION A ZERMATT (du 5 au 10 avril)

Ce cours est ouvert à tous les membres du corps enseignant. Priorité cependant aux membres AVMG.

Prix : Fr. 290.—, comprenant logement et pension à l'Hôtel Gornergrat, billet collectif Lausanne - Zermatt et retour, taxes diverses, abonnement général sur le Zermatt-Gornergrat, le Stockhorn et le Triftji.

Leçons de ski par ISS ou descentes, sous conduite ou ski libre.

Supplément de Fr. 40.— pour les non-membres AVMG.

Nombre de places limité, n'attendez pas pour votre inscription !

Renseignements et inscriptions pour fin janvier auprès de D. Jan, Coteau 9, 1400 Yverdon, tél. (024) 2 59 74.

EXCURSIONS A SKI

16 janvier Les Arpillés-sur-l'Étivaz (2133 m.)

Marche 3 h. 30.

27 février Col des Chamois (2656 m.)

Marche 5 h. 30.

23 avril Col des Martinets (2615 m.)

Marche 5 h. 30.

12 mars Grande Dent de Morcles (2669 m.)

Marche 5 h. 30.

Ces courses sont réservées aux bons skieurs. Inscriptions auprès de N. Yersin, chemin Champ-Rond 11, 1012 Lau-

sanne, tél. (021) 32 22 80, une semaine avant la course. Tous les renseignements parviendront directement aux intéressés.

Le chef technique : B. Gueissaz.

Fédération vaudoise des enseignants**REMARQUES SUR LE PROJET DE STATUTS**

En novembre 1970, le comité de coordination, qui réunit des membres des comités de la Société pédagogique vaudoise (SPV), de la Société vaudoise des maîtres secondaires (SVMS) et de la Société vaudoise des maîtres de l'enseignement professionnel (SVMEP), décidait de créer une commission tripartite chargée de « mettre sur pied un projet de structure fédérative ». Par cette décision, le comité de coordination marquait sa volonté de concrétiser les vœux de rapprochement maintes fois exprimés lors des assemblées générales des trois sociétés.

Dès le 4 décembre, les quinze membres de la commission tripartite (cinq par société) se sont réunis régulièrement en séances plénières ou en sous-groupes. A fin avril, elle pouvait remettre au comité de coordination un projet de statuts pour la Fédération vaudoise des enseignants.

Si, dès le début, les membres de la commission étaient unanimes quant à la nécessité de créer des liens plus étroits entre les maîtres primaires, secondaires et professionnels, les solutions proposées étaient fort diverses, certains allant jusqu'à proposer une fusion pure et simple des trois sociétés. Cette suggestion était cependant bientôt écartée au profit d'une solution, moins enthousiasmante peut-être, mais qui répondait mieux à une condition essentielle : être acceptée en 1971 ou en 1972 par les membres des trois sociétés. Un pas, même modeste, est préférable au statu quo. Il importe en effet que les enseignants prennent le plus rapidement possible l'habitude de collaborer, ce qui, certainement, n'ira pas toujours sans mal. On ne supprime pas d'un trait de plume des années d'ignorance réciproque, voire de tiraillements.

BUTS DE LA FÉDÉRATION

Dans la forme proposée, la Fédération vaudoise des enseignants doit permettre une information réciproque des trois sociétés membres. Elle doit ensuite coordonner et harmoniser leurs activités. Enfin, chaque fois que ce sera possible, elle pourra agir au nom de tous les enseignants vaudois, ce qui donnera à ses interventions un poids certain.

La structure adoptée par la commission peut paraître compliqués. C'est qu'elle lui a été dictée par un double souci :

- éviter que la Fédération ne soit au service d'une seule société. C'est pourquoi chaque société, malgré des effectifs très différents, possède le même statut et les mêmes droits ;
- préserver l'autonomie de chaque société. Chacune s'engage cependant à ne rien entreprendre sans en avoir préalablement informé ses partenaires. Ceci fait, elle peut, si elle le désire, agir seule, même si les autres n'approuvent pas sa démarche. Dans le cas contraire, qui, espérons-le, sera le plus fréquent, c'est la Fédération qui entre en action.

LA STRUCTURE EN RÉSUMÉ

Si l'on veut résumer, la structure proposée est la suivante (articles 9 à 17) :

- des commissions d'étude, permanentes ou non, ainsi qu'une commission de gestion ;

- un conseil des délégués, formé de 36 membres (12 par société), doté d'un pouvoir consultatif. En effet, ses décisions sont soumises aux comités des trois sociétés ;
- un comité de la Fédération qui, lorsqu'il a reçu l'accord des trois sociétés, exécute les décisions prises.

La Fédération offrira aux enseignants certains avantages nouveaux et rendra possible un emploi plus rationnel des secrétariats. Mais l'utilité première de la Fédération réside dans les contacts qu'elle créera entre les membres des différentes sociétés, dans l'habitude prise de travailler ensemble, dans une perspective globale. A la veille d'une profonde réforme de notre école, c'est là une promesse de succès.

8 septembre 1971

Pour la commission tripartite :

J.-J. Schilt.

Huitième révision de l'AVS

Les rentes versées par l'Assurance vieillesse sont un complément apprécié, nécessaire souvent, des retraites acquises auprès de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Un bref aperçu des intentions de l'autorité fédérale nous semble donc de nature à intéresser nos membres.

La 8e révision de l'AVS tend à assurer une existence décente aux personnes âgées et non plus seulement à leur garantir un strict minimum vital.

Par rapport aux rentes issues de la 7e révision, celles prévues dans la première étape, dès 1973, seraient presque doublées. A partir de 1975, ainsi que le montre le tableau ci-dessous, un nouveau pas serait franchi.

RENTES ACTUELLES

simples : Fr. 220.— à Fr. 440.—

couples : Fr. 352.— à Fr. 704.—

RENTES MENSUELLES COMPLÈTES DÈS 1973

(propositions du Conseil fédéral)

Revenu annuel moyen jusqu'à	Rentes de vieillesse		Rentes de survivants		
	simples	pour couples	veuves	orphelins, simples	orphelins, doubles
7 800	400	600	320	140	240
10 800	450	675	360	158	270
13 800	500	750	400	175	300
16 800	550	825	440	193	330
19 800	600	900	480	210	360
22 800	650	975	520	228	390
25 800	700	1050	560	245	420
28 800	750	1125	600	263	450
31 800	800	1200	640	280	480
et plus					

Nouvelles rentes mensuelles complètes à partir de 1975

9 600	500	750	400	175	300
12 600	550	825	440	193	330
15 600	600	900	480	210	360
18 600	650	975	520	228	390
21 600	700	1050	560	245	420
24 600	750	1125	600	263	450
27 600	800	1200	640	280	480
30 600	850	1275	680	298	510
33 600	900	1350	720	315	540
36 600	950	1425	760	333	570
39 600	1000	1500	800	350	600

Anciennes rentes (en cours) à partir de 1975

7 800	460	690	368	161	276
10 800	518	777	414	182	311

13 800	575	863	460	202	345
16 800	633	949	506	222	380
19 800	690	1035	552	242	414
22 800	748	1122	598	263	449
25 800	805	1208	644	282	483
28 800	863	1294	690	303	518
31 800	920	1380	736	322	552
et plus					

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

Assurance invalidité

Les rentes seraient améliorées dans la même proportion.

Prestations complémentaires

Elles seraient aussi augmentées à deux reprises ainsi que les subsides versés à des institutions d'utilité publique.

Femmes

Les mariées pourraient exiger le versement de la moitié de la rente du couple.

A la mort de leur ex-mari, les rentes des divorcées seraient augmentées.

Financement

(cotisation totale pour l'AVS, l'AI et l'allocation pour perte de gain)

1re étape : une cotisation égale au 8,4 % du salaire (actuellement 6,2 %) serait payée par l'employeur et l'employé, chacun pour une moitié.

2e étape : Ce 8,4 % passerait à 9 %.

La contribution des pouvoirs publics, elle aussi, serait considérablement augmentée.

Secrétariat central.

La réforme avec nous

Jeudi 25 novembre 1971, 17 heures : il y a foule au 2 du chemin des Allinges. Sont réunis sous la présidence de J.-Cl. Badoux les responsables des groupes de réflexion créés dans les sections SPV pour donner à l'ensemble des enseignants une oreille et une voix dans le débat sur la réforme.

On se livre à un échange d'informations sur le travail effectué dans les divers districts, et un coin du voile recouvrant encore la zone-pilote de Rolle se soulève pour nous.

P.-S. : une erreur s'est malheureusement glissée dans ces lignes. Les quelques pauvres types perdus au bout d'une longue table ne représentaient en fait que 3 (trois) sections : Aigle, Aubonne, Orbe. C'est tout.

Nous sommes persuadés que le verglas a été l'obstacle à la venue des autres.

Nous sommes persuadés que chaque district a du reste son aréopage de penseurs.

Nous sommes persuadés que c'est là le meilleur moyen de nouer le dialogue entre les enseignants et le CREPS.

Nous sommes persuadés que le CC a besoin de notre appui, de nos avis, de nos réflexions.

De toute façon, il nous faut savoir à quelle sauce nous allons être apprêtés, nous et nos élèves ; il sera un jour trop tard pour agir ; les résolutions les plus fracassantes qui pourraient être votées lors de futurs congrès ne seront rien sans une collaboration entre l'ensemble de la SPV et les pères de la réforme.

Que dans chaque section se réunissent donc sans délai les plus dévoués, les plus doués, les plus philosophes de nos pédagogues. Il faut que la réforme devienne nôtre. Il faut qu'une fois de plus ceux qui veulent une école à visage plus humain sortent de leur pantoufles. J.-P. Ammann.

genève

Tout article ou communiqué concernant la rubrique genevoise doit désormais être adressé au correspondant :
Jean Mermoud, 12, chemin de la Grande-Gorge 1255 VEYRIER-GENÈVE

Assemblée générale du mardi 7 décembre 1971

Cette dernière, mais importante séance de l'année, a réuni une bonne centaine de personnes.

A l'ordre du jour : discussion et approbation du dernier rapport du comité, concernant le recrutement.

Sans entrer dans le détail des « considérant » : (chaque membre ayant, en effet, reçu ce rapport), il nous semble cependant utile de faire part des résolutions votées.

Il est bien évident que ces résolutions ne fixent qu'une ligne directrice et que nous n'estimons pas le dossier clos. Il s'agira maintenant d'entrer en matière pour régler le détail de certaines mesures.

RÉSOLUTION N° 1

La SPG, consciente de l'importance de sa prise de position, compte tenu de toutes les résistances psychologiques qu'elle pense provoquer, demande :

1.4. (réf.) Que la maturité, ou tout autre titre jugé équivalent, soit le titre minimum exigé pour entreprendre des études pédagogiques débouchant sur l'enseignement du 1er degré enfantin (4 ans) au 6e degré primaire (11 ans).

Cette première résolution est adoptée à la majorité contre 1 non et 3 abstentions.

RÉSOLUTION N° 2

1.8. (réf.) La SPG demande que la maturité, ou tout autre titre jugé équivalent soit le titre minimum exigé pour entreprendre les études pédagogiques débouchant sur l'enseignement dans les classes spécialisées.

A noter que les études concernant les classes spécialisées pourraient être dotées d'une 4e année de formation spécifique, ce qui ne saurait manquer de conduire à une valorisation de cet ordre d'enseignement.

Résolution adoptée à la majorité, aucun non, 3 abst.

RÉSOLUTION N° 3

2.2 (réf.) La SPG accepte, d'ici que soit entrée en vigueur l'exigence maturité, et sous réserve d'une étude des arguments pédagogiques :

Le principe d'une réorganisation de l'enseignement primaire et enfantin, ainsi que le schéma général projeté par la Direction de l'enseignement primaire, soit :

Situation actuelle

4 ans	5	6	7	8	9	10	11
1E	2E	1P	2P	3P	4P	5P	6P

secteur
enfantin

secteur
primaire

Situation projetée

4 ans	5 ←	6	7	8 ←	9	10	11
... 1E	2E →	1P	2P	3P →	4P	5P	6P

secteur
préscolaire

secteur primaire

2.2.2. La réorganisation des Etudes pédagogiques en fonction d'une formation de base plus spécialisée dans sa dernière phase.

En ce qui concerne cette 3e résolution, une modification de l'article 2.5 a été demandée par l'assemblée. Ce point concerne les attributions des maîtresses enfantines ainsi que le problème des traitements. Le nouveau texte a la teneur suivante :

2.5. La SPG demande que les attributions actuelles des maîtresses enfantines en fonction ou en voie de formation, soient considérées comme acquises, et que les différences existantes dans l'échelle des traitements ne soient pas élargies, et ce jusqu'à ce que soit admise l'exigence maturité pour tous les enseignants.

Ce point 2.5. (ainsi que la résolution n° 3) ont été adoptés à la majorité contre 2 non et 10 abstentions.

RÉSOLUTION N° 4

2.7. (réf.) La SPG demande :

1. Que soient revues et facilitées les conditions de passage des enseignants possédant les titres requis d'un secteur dans l'autre (exemple : maîtresses enfantine, titulaire d'une maturité, dans l'enseignement primaire) ;
2. Que soient prévues et facilitées les conditions de passage des enseignants actuellement en fonction, ne possédant pas les titres requis, d'un secteur dans l'autre, (exemple : maîtresse enfantine, titulaire d'un diplôme CG dans l'enseignement primaire.)

Cette résolution, qui tend à faire sauter les barrières qui existent actuellement entre les différents ordres d'enseignement, a elle aussi rencontré l'approbation quasi unanime de l'assemblée puisque seule la seconde partie du texte a provoqué l'abstention d'une dizaine de personnes.

Pour éviter un mouvement massif de personnel, la SPG admet que ces mutations puissent être réparties sur plusieurs années.

RÉSOLUTION N° 5

3.3. (réf.) La SPG se rallie au principe d'une première année d'études pédagogiques probatoire.

Pour ce point, les critères de sélection restent à déterminer. En effet, un large débat a mis en évidence la diversité des opinions et certaines propositions du rapport ont été vivement combattues (le point 3.4.1. par exemple, qui préconise un examen psychotechnique permettant un constat individuel de base.)

Résolution adoptée à la majorité moins 1 non et 10 abstentions.

RÉSOLUTION N° 6

4.2. (réf.) La SPG réaffirme sa conviction que certains suppléants doivent obtenir la garantie de fonction, soit par garantie de rester titulaire d'une classe, et soutient, dans son principe, la position de l'Association des maîtres suppléants de l'enseignement primaire (AMSEP).

Pour cette résolution, c'est bien le principe qui est admis car il est possible, voire probable que des divergences de vues apparaissent quant aux détails des modalités.

Au vote final, D. Perrenoud propose une adjonction au présent rapport qu'il estime incomplet. Il émet un projet de résolution concernant l'abaissement des effectifs. En voici la teneur :

Nombre d'élèves dans les classes à 1 et 2 degrés : 25 (au maximum).

Nombre d'élèves dans les classes à 3 degrés et plus : 20.

Nombre d'élèves dans les classes spécialisées : 12.

Après discussion, cette proposition est rejetée à la majorité contre 19 oui et 17 abstentions. Cela ne signifie nullement que nous ayons renoncé à demander cet abaissement. Il est en effet à noter que cet aspect de la question n'avait pas échappé au comité et que dans notre PREMIER rapport sur le recrutement, daté de février 1971, au point 7.1., nous avons déjà soumis le problème à la DEP et au DIP !

Autre point de l'ordre du jour : le passage des maîtres primaires au CO.

Les propositions de passage au CO pour les maîtres primaires ne semblent pas être entièrement satisfaisantes. Avant de prendre une décision définitive, l'assemblée s'est ralliée à la proposition de R. Grob d'envoyer un questionnaire aux personnes concernées. Nous pourrions ainsi nous appuyer sur des éléments concrets.

Séance levée à 23 heures !

J. Mermoud.

A propos de salaires...

Pour 1972 les différentes allocations seront les suivantes :

1. Allocation de vie chère, 13 % (en 1971 6,5 %)
2. Allocation unique de rattrapage : 5,07 %, versée avec le salaire de janvier.
3. Allocation provisionnelle : 12 % (7 % en 1971).

Voilà de quoi concrétiser, peut-être, quelques petits projets dormant dans vos tiroirs !

J. M.

Bons vœux

Le comité de la Société pédagogique genevoise présente à ses membres et amis, ses vœux les meilleurs pour 1972.

Nécrologie

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris le décès de Mlle Marie-Louise Vachoux. Notre collègue, M. Mario Soldini a tenu à lui adresser un ultime hommage.

EN SOUVENIR DE MARIE-LOUISE VACHOUX

Le temple de Versoix était trop petit pour contenir tous les amis, tous les anciens élèves venus rendre un dernier hommage à notre collègue, Mlle Marie-Louise Vachoux, décédée le 1er décembre, des suites d'une longue maladie.

Marie-Louise Vachoux, institutrice de vocation, avait passé la plus grande partie de sa carrière pédagogique dans les écoles du bourg de Versoix où elle avait su se faire apprécier de tous ceux qui eurent le privilège de travailler à ses côtés : les enfants, qu'elle a enseignés et éduqués avec une patience et un calme sans défaut ; ses collègues qui n'ont cessé d'apprécier sa gentillesse et son amitié tout au long des années de labeur en commun ; les autorités versoisennes qui savaient pouvoir compter sur le dévouement d'une institutrice spécialement qualifiée.

Modeste et réservée de nature, mais comprenant la nécessité d'une défense efficace de la profession qu'elle avait choisie, Marie-Louise Vachoux entra au comité de l'Union des institutrices genevoises en 1958, année qui vit se tenir à Genève, le Congrès de la Société pédagogique romande. Elle travailla en toute conscience et avec une rectitude de caractère incomparable aux postes qui lui furent dévolus dans son association professionnelle dont elle assumait la présidence de 1961 à 1963. Elle participa activement aux efforts déployés pour réunifier le corps enseignant genevois, tout d'abord, puis pour transformer les trois sections de l'UIG en une Société pédagogique genevoise.

Pendant ces années de travail fécond, Marie-Louise Vachoux sut s'attirer, par son sens du devoir, son dévouement et sa disponibilité, des amitiés fidèles qui lui furent un réconfort certain à l'heure de l'épreuve. Forte de ses convictions chrétiennes, elle a quitté dans la paix de l'âme une terre qui lui apportait son lot de souffrances. Mais à tous ceux qui l'on connue et appréciée, elle laisse le lumineux souvenir d'une chic collègue, d'une amie incomparable, d'une institutrice dans le plein sens du terme.

M. S.

Les tables rondes de la SPG**L'ENSEIGNEMENT ET LA TÉLÉVISION**

Deux mondes qui ne savent pas grand-chose l'un de l'autre ; deux mondes qui persistent à croire qu'ils ont des tâches distinctes ; deux mondes qui s'appréhendent sur le mode concurrentiel.

L'un, traditionnellement investi, au même titre que la famille, d'un demi-monopole éducatif, jaloux de ses prérogatives, mégalomane quant à ses réels pouvoirs d'action sur l'enfance.

L'autre, effrayé par son influence, dépassé par ses responsabilités, ballotté, désorienté, conscient de ses pouvoirs et incapable de leur donner un sens.

Perdus dans ces univers séparés, quelques individus, convaincus de la possibilité (ou la pressentant) d'une conciliation, d'un épaulement, d'une réduction des antagonismes. Trois journalistes, vingt-cinq enseignants. La rencontre a lieu le 3 décembre, à Cartigny.

Qu'en sortira-t-il ? Personne ne le sait. Le débat, largement ouvert, peu structuré, et pour cause, permet le dégager la complexité de la situation.

On parle beaucoup de TV. Peu de l'enseignement.

On s'aperçoit que ce que l'on sait de la télévision ne se fonde pratiquement que sur ce que l'on peut voir chaque jour sur les petits écrans, ou, sur ce que l'on a pu lire au hasard de quelques articles.

Aussi la réticence, les jugements sont sévères, l'inquiétude évidente, l'opposition, voire le rejet, légitimés.

Lorsque pourtant son évoquées les expériences, les conceptions et politiques possibles d'une télévision au service de la population, au service aussi d'une certaine idée de l'homme, apparaissent l'intérêt et l'espoir.

On sent, on pressent que quelque chose devrait être tenté. Quoi ? Il est prématuré de l'imaginer.

La situation est complexe.

Opposées à l'action...

D'une part, l'indifférence, la méfiance de la très grande majorité des enseignants encore sceptiques quant à l'influence de la TV sur les mentalités, souvent mal préparés à accepter le discrédit auprès des masses des moyens d'information écrits.

D'autre part, cette Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR), complexe, mouvante, en pleine crise de croissance ; une SSR dont le seul moyen reconnu d'entrer en contact avec sa « clientèle » prend la forme du sondage ; une SSR surveillée par tout le monde et personne, indépendante selon les textes, contrôlée pourtant par quelques instances insaisissables et omniprésentes.

Une TV qui se cherche, qui n'a pas de tradition ;

une TV à laquelle personne n'a cru et que soudain tout le monde veut s'approprier ;

une TV qui est devenue en dix ans le jouet de toutes les influences et qui, pourtant, va être contrainte à un choix.

Un pays a la presse qu'il mérite, a-t-on dit.

De quelle télévision notre pays va-t-il se doter ?

Le carrefour est devant nous et nos responsabilités sont grandes. La télévision que nous aurons dans cinq ans, dans dix ans, nous l'aurons également méritée.

Attendre, bien sûr !

Attendre que les programmes deviennent meilleurs, mieux adaptés, plus conformes à ce que nous souhaitons pour les intégrer dans notre vie scolaire.

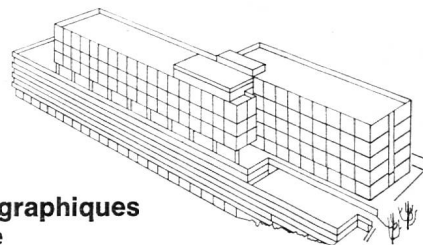
Attendre que l'on crée de véritables cours télévisés pour leur faire une place dans nos plans d'études.

Attendre que nos classes soient toutes équipées de téléviseurs, si possible avec la couleur, pour développer cet esprit critique dont l'absence est l'objet des préoccupations de tous.

Attendre...

Trois journalistes, vingt-cinq enseignants pour une première table ronde. Combien serons-nous pour la seconde en janvier ?

R. Grob L. Urben J. Charbonnier J. Mermoud



**Ecole
romande
des arts graphiques
Lausanne**

met au concours 3 postes complets de

**MAÎTRES DE BRANCHES
DE CULTURE GÉNÉRALE**

Branches d'enseignement : français, calcul, connaissances commerciales, éducation civique, économie nationale et éventuellement allemand.

Entrée en fonctions : avril 1972

Titre exigé : brevet pour l'enseignement primaire ou primaire supérieur, si possible brevet fédéral de capacité pour l'enseignement professionnel. Les candidats connaissant les arts graphiques auront la préférence.

Horaire de travail : légal, 1000 heures annuelles en 40 semaines d'enseignement.

Traitement : légal, par analogie au statut des fonctionnaires cantonaux.

Tous renseignements sont donnés par la direction de l'ERAG. Les offres manuscrites accompagnées d'un curriculum vitae et des copies de titres obtenus doivent parvenir au directeur de l'Ecole romande des arts graphiques, rue de Genève 55, 1004 Lausanne, pour le 31 décembre 1971.



**Hallo bricoleurs! Connaissez-vous
l'extraordinaire colle avec SILVA?
brigatex**

«Mes spécialités sont les travaux de collages difficiles, la réparation et l'encollage de grandes surfaces, de revêtements de bois, de panneaux de fibre de bois et de tôles métalliques, la fixation de caoutchouc de joints dans les autos, etc. Mes collages résistent aux intempéries, à l'eau et aux acides, ils restent élastiques; j'adhère sans qu'il soit nécessaire de presser, ni de charger longtemps. Mettez-moi à l'épreuve!»
Tube 32 g 1.60 Tube économique 100 g 3.50

blanco

«Ce n'est pas sans raison qu'on m'appelle la colle des bricoleurs, car je conviens particulièrement bien pour les travaux de bricolage, le bureau, l'école, la construction de modèles, dans le ménage, pour réparer les meubles, les jouets de bois, les tapisseries, etc. Je colle de façon irréprochable le papier, le carton, le bois, le liège, le cuir, les textiles. C'est pourquoi les enfants m'emploient avec plaisir!»
Flacon de 50 g 1.95 Flacon économique de 200 g 2.95

**Flacons vides pour remplissage livrables
par l'entremise de Blattmann + Co.**
Ventes aux écoles par:
**Ernst Ingold + Co.SA. Maison spécialisée
pour art. d'écoles 3360 Herzogenbuchsee**
Fabricant: Blattmann + Co. 8820 Wädenswil

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Revalorisation

Ainsi donc, le bon peuple neuchâtelois a bien voulu redorer le blason quelque peu terni de ses fonctionnaires. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'y a pas mis un enthousiasme débordant. D'aucuns ne se sont pas privés de faire remarquer que la majorité (deux contre un) qui a accepté la nouvelle loi sur les traitements provenait en grande partie des fonctionnaires eux-mêmes et de leurs proches. Ceci, à nos yeux ne signifie nullement un désaveu à la fonction publique, mais illustre éloquemment l'anachronisme du référendum financier obligatoire, dans son principe peut-être, mais surtout dans ses limites.

Le fait qu'un cinquième à peine du corps électoral ait pris le chemin des urnes pourrait laisser entendre que le peuple estime, à juste titre, d'ailleurs, qu'il peut faire confiance à son législatif.

Quoi qu'il en soit, nous voilà « revalorisés », ce qui nous permet de rejoindre le « peloton » de nos homologues helvétiques. Il n'en reste pas moins, qu'à la longue, il y a quelque chose d'humiliant d'avoir à quémander le juste salaire des fonctions qui nous sont confiées.

Ces propos liminaires quelque peu désabusés ne doivent cependant pas nous faire oublier la reconnaissance que nous devons aux organisations professionnelles, à la VPOD en particulier, au Conseil d'Etat et au Grand Conseil qui ont préparé, mis sur pied et adopté le projet de loi.

PRATIQUEMENT...

Le conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, M. François Jeanneret a pris l'initiative de réunir au Château, le mercredi 8 décembre, les représentants des associations professionnelles groupant les enseignants à tous les niveaux, afin de leur donner connaissance des modalités d'applications envisagées.

M. Jeanneret était assisté des chefs de services ainsi que du comptable du DIP.

CLASSIFICATION

Un seul changement dans l'échelle de classification de la fonction enseignante : la collocation des maîtres de gymnase, des écoles techniques supérieures et des écoles supérieures de commerce aux échelons 2a, 1a et hors classe, en raison de la concurrence sur le plan suisse, à ce niveau.

Comme il avait du reste été convenu, une commission mixte se mettra au travail en 1972. Elle aura pour tâche de revoir tout le problème de la classification. La SPN prendra part à ces discussions.

RÈGLEMENT D'APPLICATION

Tous les titulaires de fonctions publiques de l'Etat recevront le règlement d'application dès qu'il aura été mis sur pied, soit, vers la fin du mois de janvier.

En attendant, nous nous bornerons à donner quelques indications d'ordre pratique et immédiat.

Rétroactivité

La nouvelle loi prend effet au 1^{er} juillet 1971. Le supplément de salaire pour juillet à décembre sera servi en même temps que le traitement de décembre.

Rappel à la caisse de pensions

Le rappel légal des cotisations à la caisse de pensions : 25 % de l'augmentation annuelle, + 1 % par année après 45 ans d'âge, sera, dans la mesure du possible retenu sur la part rétroactive due pour 1971.

Indexation

Les nouveaux traitements sont basés sur une double indexation : celle de l'indice des prix à la consommation, et celle de l'indice des traitements des employés, moyenne suisse comprenant le personnel des services publics, des banques, du commerce, fourni par l'OFIAMT. Pour le premier, c'est l'indice d'avril, pour le second, celui d'octobre qui ont servi de base de calcul. C'est dire qu'on peut s'attendre à une réindexation en cours d'année 1972.

Allocations communales

Il avait été décidé, lors de la précédente revalorisation, que les allocations de résidence que servaient certaines communes (maximum Fr. 1200.—) seraient supprimées à la faveur des deux prochaines revalorisations. C'était déjà chose faite à 50 % en 1966. Ces allocations disparaîtront donc complètement. L'effet rétroactif exerce aussi ses effets sur cette disparition.

Primes de fidélité

Des primes de fidélité seront désormais servies tous les 5 ans sous la forme d'un salaire mensuel brut. Plusieurs projets d'introduction du nouveau système de primes existent. Celui du Conseil d'Etat prévoit un plan d'application progressif qui ne déploierait son plein effet que dans cinq ans. Rien n'est encore décidé cependant, si ce n'est le principe.

Relevons ici, au passage, les termes qui figuraient déjà dans le texte de 1966, et qui semblent être maintenus : « Les membres du personnel des écoles qui ont rempli **fidèlement et consciencieusement** leurs fonctions reçoivent, **sur proposition des autorités scolaires dont ils dépendent** une gratification... etc. » (C'est nous qui soulignons. Il va sans dire que la SPN a protesté contre cette clause.)

EN GUISE DE CONCLUSION

Tous les problèmes ne sont pas résolus à satisfaction par l'adoption de la loi. Les dispositions nouvelles améliorent certes notre situation financière. Elles n'empêcheront pas sans doute notre canton de se retrouver d'ici peu inconfortablement placé dans la liste des prestations servies par d'autres cantons, mais référendum financier obligatoire oblige.

Restent posés les problèmes de la parité totale des traitements hommes-femmes, dans le degré primaire et pré-professionnel, de la différence primaire-préprofessionnelle, qui va en se creusant, des rappels de cotisations à la caisse de pensions et de l'attribution des primes de fidélité.

Les deux premiers devront se régler dans le cadre de la commission sus-mentionnée, les autres ressortissent d'une part de la refonte de la loi sur la caisse de pensions et d'autre part de la rédaction définitive du règlement d'application de la nouvelle loi sur les traitements.

C'est dire que la vigilance reste de règle, et que tant le comité central SPN que le cartel cantonal VPOD vont encore avoir du « pain sur la planche ».

G. B.

A propos des primes de fidélité

Le 2 juillet 1971, alors que la loi sur les traitements était en préparation, le cartel cantonal VPOD avait soumis au Département des finances un, ou plutôt deux projets de mise en application des nouvelles primes de fidélité. Lors de la séance d'information du 8 décembre, M. Jeanneret, chef du DIP a déclaré que ces propositions étaient irrecevables, et que par conséquent, il y avait grande chance pour que le plan élaboré par l'Etat entre seul en ligne de compte. Il est dès lors intéressant de se livrer à une comparaison dont chacun pourra tirer la conclusion qu'il voudra.

Le second plan de la VPOD, qui tient compte de la législation existante, c'est-à-dire de la gratification servie après 25 ans de service, est conçu comme suit :

Année	Bénéficiaires de la gratification
1971	fonctionnaires qui ont entre 20 et 25 ans de service
1972	fonctionnaires qui ont entre 15 et 20 ans de service
1973	fonctionnaires qui ont entre 10 et 15 ans de service
1974	fonctionnaires qui ont entre 5 et 10 ans de service
1975	fonctionnaires qui ont entre 30 et 35 ans de service
1976	fonctionnaires qui ont entre 25 et 30 ans de service
1977	fonctionnaires qui ont entre 20 et 25 ans de service

Le régime transitoire préconisé par l'Etat et présenté par le chef du DIP se présente ainsi :

I. Pour la période de juillet 1971 à juin 1972

Fonct. atteignant 5 ans de service	20 % de la prime
Fonct. atteignant 10 ans de service	40 % de la prime
Fonct. atteignant 15 ans de service	60 % de la prime
Fonct. atteignant 20 ans de service	80 % de la prime
Fonct. atteignant 25 ans de service	100 % de la prime

II. Pour la période de juillet 1972 à juin 1973

Fonct. atteignant 5 ans de service	40 % de la prime
Fonct. atteignant 10 ans de service	60 % de la prime
Fonct. atteignant 15 ans de service	80 % de la prime
Fonct. atteignant 20 ans de service	100 % de la prime

III. Pour la période de juillet 1973 à juin 1974

Fonct. atteignant 5 ans de service	60 % de la prime
Fonct. atteignant 10 ans de service	80 % de la prime
Fonct. atteignant 15 ans de service	100 % de la prime

IV. Pour la période de juillet 1975 à juin 1976

Fonct. atteignant 5 ans de service	80 % de la prime
Fonct. atteignant 10 ans de service	100 % de la prime

V. Dès juillet 1976

Tous les fonctionnaires touchent la prime après chaque tranche de 5 ans accomplis au service de l'Etat. G. B.

Opinions

Un collègue de Gorgier nous a fait parvenir quelques réflexions inspirées par une coupure de presse parue dans la F.A.N. Il s'agit d'une « question » déposée par quelques députés du Grand Conseil, sur le bureau du Conseil d'Etat, lors de la dernière session du législatif.

C'est avec plaisir que nous publions et la question et le commentaire, souhaitant même que ce mode de collaboration et de participation à la page neuchâteloise de l'« Educateur » soit plus généralement utilisé. G. B.

ORTHOGRAPHE OU STÉNOGRAPHIE ?

« L'orthographe française est celle de toutes les orthographes occidentales, profite le moins de l'invention de l'écriture phonétique, qui date pourtant des Phéniciens. Il en résulte une perte de temps considérable, au cours de l'ensei-

gnement scolaire comme de la vie professionnelle. Des branches et des activités fort importantes sont sacrifiées. Comme elles ne pourront l'être longtemps encore, il est certain que l'orthographe sera un jour réformée et même que l'écriture s'orientera vers une direction sténographique.

Le Conseil d'Etat estime-t-il indispensable d'attendre que l'impulsion vienne de Paris ou de Lausanne ? Serait-il disposé à prendre une initiative, laquelle, par son retentissement, ne manquerait pas de faire faire à la réforme un pas important et peut-être irréversible ? La jeunesse en serait la première satisfaite.

Quant aux milieux traditionnalistes, leurs objections perdront de leur poids à l'idée que Madame de Sévigné ne mettait pas l'orthographe, suivant en cela les grandes dames de son siècle. On ne saurait toutefois l'accuser d'avoir déparé la langue française.

Pour démontrer le sérieux de la question, il suffit d'évoquer le sport, dont un récent article constitutionnel invite à intensifier la pratique. Sous peine de n'être qu'une illusion dérisoire, l'apprentissage d'une discipline sportive exige une dizaine d'heures par semaine, soit la moitié de la durée d'un enseignement scolaire. Où prendre ce temps si l'on ne commence par libérer les horaires comme les esprits du pédant, coûteux et inutile encombrement orthographique ? »

(Question de MM. Maurice Favre et consorts.)

Cette question doit faire réfléchir les enseignants au moment de l'étude des programmes CIRCE, lesquels n'offrent rien de nouveau, à part quelques détails. En effet, à cause de l'orthographe, combien de branches aujourd'hui essentielles sont ignorées : urbanisme, mass-médias, actualités, environnement, etc...

Quant aux opposants farouches à une évolution inéluctable, qu'ils songent à ce que coûte à la société la rééducation des dyslexiques et autres dysorthographiques ?

Combien de matières grises, donc de futurs citoyens actifs, scientifiques, par exemple, empêchés de poursuivre des études à cause de l'orthographe, et de temps perdu pour les maîtres !

R. Zuber

Bons vœux

Au terme de cette année, le bulletinier présente à tous les collègues ses vœux pour d'heureuses fêtes et une bonne année 1972.

Un acte de revalorisation morale de la profession

Un samedi après-midi de mi-novembre, une nouvelle volée de normaliens et normaliennes sont devenus nos collègues à part entière. Depuis quelques années, le Département de l'instruction publique a donné à la cérémonie de remise des certificats pédagogiques un plus grand retentissement qu'auparavant. Les parents des normaliens et la presse y sont largement associés.

La cérémonie a eu un caractère digne. Le chef du Département de l'instruction publique, le chef du Service de l'enseignement primaire et préprofessionnel, le directeur de l'Ecole normale et un inspecteur d'école adressèrent de brefs messages aux normaliens en passe de devenir institutrices et instituteurs dans le cadre très solennel de la salle du Grand Conseil.

Une telle cérémonie constitue un acte de cette revalorisation morale de la profession dont on parle tant mais qui reste difficile à définir. Dès lors, saluons tout ce qui peut y contribuer.

cz.

fribourg

Les textes destinés à cette chronique seront adressés à M. Robert Loup, chemin du Breitfeld 2, 1722 Bourguillon.

L'enseignant : noblesse de sa tâche

La profession d'enseignant... chrétien n'est pas toujours appréciée à sa juste valeur dans notre société de consommation et pourtant, différents milieux osent clamer bien haut les mérites de l'enseignant-éducateur.

- Toute école digne de ce nom mérite la haute estime de tous en raison du rôle qu'elle joue dans la société.
- L'enseignant, lui-même, et à tous les degrés, doit se faire une « idée très élevée » de sa profession, car il peut être fier de consacrer ses forces à l'instruction et à l'éducation des enfants.
- Vue et pratiquée dans un esprit de foi, la profession d'enseignant a une « valeur sacrée ».
- Si l'enseignant ne s'enrichit pas souvent..., il acquiert peut-être la Richesse Suprême.
- L'enseignant d'aujourd'hui ne prend plus — autrefois certainement — sa tâche comme une besogne servile, de valeur inférieure, mais il peut considérer comme noble sa profession qui consiste, selon d'anciens philosophes, à initier l'enfant à la vérité.
- Un enseignant peut faire de sa vie un chef-d'œuvre, s'il la consacre à la formation intégrale des enfants.
- Un enseignant est exposé actuellement à de nombreuses influences à la mode qui pourraient ébranler peut-être ses profondes convictions chrétiennes, mais bien loin de diminuer ses aptitudes professionnelles, l'esprit chrétien ne peut-il pas les renforcer et les affiner ?
- Un enseignant jouit d'une liberté d'action enviée par d'autres professions, mais il l'emploiera pour faire respecter des valeurs réelles que notre société aurait tendance à faire passer au second plan ou même à éliminer.
- **ENSEIGNANT-ÉDUCATEUR**, n'est-ce pas un **TITRE DE NOBLESSE** ?
Robert Loup

Appel aux jeunes !

NOUS NOUS COMPRENONS SÛREMENT !

- Nous sommes heureux de travailler avec vous et votre enthousiasme nous fait du bien.
- Comme vous, nous avons les mêmes problèmes personnels et au lieu de baisser la tête, encore et toujours, nous devons apprendre à surmonter nos difficultés.
- Comme vous, mais il y a bien quelques années, nous avons eu l'impression d'être incompris de nos aînés, certaines propositions étaient considérées comme révolutionnaires, nous voulions bâtir un monde nouveau, mais avouez avec nous que ce n'est pas facile, vous en savez quelque chose.
- Comme vous, nous avons essayé de lutter contre des forces qui nous semblaient pernicieuses, nous avons livré des combats pour l'amélioration de notre statut d'enseignant, nous nous sommes insurgés contre l'immobilisme, l'égoïsme, la recherche effrénée du luxe et du plaisir, mais avouons-le, nous n'avons pas toujours réussi.
- Comme vous, nous déplorons les abus de la société moderne et nous cherchons à faire triompher les vraies valeurs humaines.

- Comme vous, nous nous réjouissons des progrès sensationnels réalisés à l'école par les nouvelles techniques d'instruction et les nouvelles conceptions de l'éducation. Avez-vous songé que certaines transformations actuelles ont bouleversé nos conceptions issues d'une époque et qu'il a fallu de notre part un grand effort d'adaptation. Tout n'a pas été facile pour nous !
- En guise de conclusion, je ne puis que vous inviter à vous joindre à la grande famille des enseignants, à vous informer, à nous faire bénéficier de vos expériences personnelles, à dire ce que vous pensez même si certaines susceptibilités sont heurtées, car vous comme nous, nous avons le même idéal.
Robert Loup

Une équipe de maîtres et de maîtresses à l'écoute du monde enseignant

Des instituteurs et des institutrices de Fribourg se sont réunis plusieurs fois, l'an passé, pour réfléchir ensemble à certains problèmes que pose l'école. Ils ont demandé de publier leur enquête dans « Ensemble » afin que tous les maîtres puissent y répondre. Ils espèrent pouvoir en tirer des réflexions et des conclusions qui paraîtront également sous forme de fiche.

Notre profession évolue si vite. Chacun y va de son avis, de sa nouvelle méthode-miracle. Ce qui était excellent hier ne vaut plus rien aujourd'hui ! Selon les uns, il faudrait faire plus de gymnastique, ajouter l'éducation sexuelle, l'éducation routière, l'éducation cinématographique, l'éducation des consommateurs, les travaux manuels, la protection de la nature, l'orientation professionnelle... Selon les autres, notre école tue l'enfant, il faudrait la rendre plus humaine...

Tous ces avis contradictoires viennent, le plus souvent, de gens qui ne connaissent le monde de l'école que de l'extérieur. Les enseignants se taisent, absorbés qu'ils sont... par quoi ?

Où vous situez-vous dans cette sorte de bouillonnement général ?

Suivez-vous allègrement ? (les veinards !) en bougonnant ? en pestant ? découragés ?

Voici quelques réflexions glanées çà et là dans des discussions :

... Dans les examens de passages, les avis des maîtres comptent moins que les points... Dans le troisième trimestre, on ne fait plus que des examens... Un maître avant Pâques : « J'ai déjà terminé mon programme de grammaire... » Le programme de calcul de 5^e, je le vois en deux mois... Je n'ai pas le temps de faire assimiler... A l'école, on fabrique des dyslexiques... On préconise l'expression orale... comment voulez-vous que je fasse parler tout le monde avec mes 35 élèves ?... On fait des tas de fiches, alors qu'on a des manuels... De nouvelles parutions sortent, on n'en sait rien... N'y a-t-il pas parfois surenchère entre instituteurs ?... Chez nous, les maîtres de 5^e et 6^e sont las à cause de la préparation aux examens... Vivement la retraite !...

Voilà, soumis à votre réflexion, quelques opinions où le pessimisme l'emporte généralement sur la joie au travail.

Pourquoi cela ? Ne serait-il pas intéressant d'en connaître les causes ? Ne serions-nous pas, par hasard, des individualistes impénitents ? Ou serions-nous devenus fatalistes ?

Le problème de l'école est à l'ordre du jour ; on en discute dans tous les milieux. Il ne faudrait tout de même pas que cette discussion se fasse sans nous. Vos réponses à notre enquête permettront déjà d'y voir un peu plus clair.

ENQUÊTE

Mettez une croix dans le ou les carrés qui correspondent à votre réponse.

1. Pour que notre école soit plus humaine pour les élèves et pour le maître que proposeriez-vous ?

- classes moins nombreuses
- classes à niveaux
- alléger les programmes
- contacts plus fréquents avec les parents
- collaboration plus étroite entre maîtres du même degré
- travail en équipes des élèves
- modification du système des examens
- modification du système des notes
- réflexion chrétienne en commun entre enseignants
- autres propositions

2. Ma profession, que m'apporte-t-elle ?

- elle m'épanouit
- je travaille avec enthousiasme
- c'est ma vocation
- je gagne ma vie
- c'est pénible
- c'est trop difficile
- je suis découragé
- j'aimerais changer de profession
- autres raisons ou commentaires

3. Qu'est-ce qui vous cause le plus de difficultés dans votre travail ?

- classe trop nombreuse
- exigüité des locaux
- programme trop chargé
- programme mal adapté aux besoins actuels
- manque de matériel didactique
- examens oraux
- examens écrits
- examens d'ouvrage
- examens de promotion
- bavardage et indiscipline
- inattention et manque d'intérêt de la part des élèves
- classe peu homogène
- cas sociaux
- constants dérangements (distribution de circulaires ou autres)
- trop de changements dans les méthodes d'enseignement
- manque de formation professionnelle
- autres raisons ou commentaires

4. Que faut-il faire avec les élèves peu doués ?

- les abandonner, car ils retardent les bons élèves
- les mettre dans une classe spéciale
- s'en occuper après les heures de classe
- organiser des classes à niveaux
- autres solutions

5. Dans votre bâtiment scolaire, l'ambiance est-elle caractérisée par

- un esprit d'entraide

- des rapports d'amitié
- des rapports de bon voisinage
- l'indifférence générale
- des conflits permanents
- autres caractéristiques

6. Dans votre profession, que vous apporte l'Eglise d'aujourd'hui ?

- enthousiasme
- soutien moral
- raison de vivre et de travailler
- me laisse indifférent
- rien du tout
- le désarroi
- autres réponses

7. Quelle importance attribuez-vous aux notes et aux examens ?

- indispensables
- utiles
- moyens de stimuler
- cela crée des difficultés
- on peut les supprimer
- autres réflexions

8. Quel est votre principal souci dans votre vie d'enseignant ?

- programme à remplir
- faire passer les examens
- épanouir les enfants
- les instruire
- les éduquer
- autres soucis ou commentaires

9. Qu'y aurait-il peut-être à changer dans l'organisation scolaire ?

.....

dans la mentalité des enseignants ?

dans l'attitude des parents ?

Envoyez vos réponses sans tarder à M. Armand Coquoz, route de Villars 19, 1700 Fribourg. Merci de votre collaboration.

C'est l'An qui tourne, c'est l'An qui vient !

Au moment où débutent mes nouvelles fonctions de président de la Société pédagogique fribourgeoise, je suis heureux de présenter mes vœux les meilleurs de nouvelle année à tous mes collègues romands et fribourgeois et à tous les membres des autorités qui, avec nous, partagent les lourdes responsabilités de l'école.

Que Dieu bénisse nos familles, notre travail, nos efforts et qu'Il donne à ceux qu'Il éprouvera courage et résignation !

Que 1972 soit une année fructueuse pour notre Ecole romande et fribourgeoise, grâce à une collaboration sincère et efficace entre le corps enseignant et les autorités !

Robert Loup, prés. SPF.

valais

Tout article ou communiqué intéressant le bulletin corporatif valaisan doit être adressé à : Vincent Dussex, Petit Chasseur 66, 1950 Sion.

Sion

AVEC LES ENSEIGNANTS DE LA VILLE

Vendredi, 3 décembre dernier, les membres de l'Association des enseignants primaires de la ville se sont rencontrés pour leur réunion annuelle.

Les débats ont été dirigés avec célérité par le président du groupement : M. Jean-Marie Cordonnier.

A l'ordre du jour, les questions habituelles : procès-verbal, rapport de caisse, rapport des vérificateurs, tour d'horizon présidentiel, nominations, débats sur l'avenir et la structuration du groupement, propositions individuelles et verre de l'amitié.

Les premiers objets ont été rapidement liquidés, les membres n'ayant pas de remarques spéciales à formuler.

Au chapitre des nominations, la société a dû enregistrer la démission du président et d'un membre du comité et repourvoir ainsi les postes vacants. Hommage ici à M. Cordonnier et à sa collègue pour le travail accompli au nom et pour le bien des enseignants séduois.

Il est aujourd'hui difficile de trouver des personnes à la fois aptes et acceptant de se dévouer pour la communauté. Car on peut bien dire ici qu'il s'agit de dévouement, de souci de servir sans attendre en retour. Pas de gloire, beaucoup de gratuit, de cœur et de la volonté.

L'assemblée, en la circonstance, a eu la main heureuse de pressentir un collègue du Centre du Sacré-Cœur, d'une sûre maturité — mûr à point, pourrait-on dire en ami — un collègue aux idées sages, au tempérament pondéré mais dynamique, un homme généreux de cœur mais nuancé dans ses idées et dans la façon de les faire partager. M. Francis Siéro, c'est de lui qu'il s'agit, a donc été élu au comité et acclamé par la suite président. Nous le remercions d'avoir accepté cette charge et l'en félicitons.

Le point 7 traitait de la structuration de l'association. Plusieurs membres se sont exprimés pour dire la nécessité d'être groupés, donc d'être forts face à la tâche qui nous incombe et face aussi aux intérêts à défendre. On a insisté sur les objectifs atteints dans le passé grâce à notre cohésion et combien celle-ci doit demeurer sinon s'intensifier pour faire face aux nouveaux problèmes qui se posent ou qui vont se poser : formation continue, recyclage spécialisé, exigences et méthodologie nouvelles de l'enseignement, emploi du temps, etc.

Cette énumération bien incomplète s'est faite plus précise et plus abondante dans les propositions individuelles. Il est heureux de constater qu'une part très active a été prise ici par l'ensemble des participants. Nombres de propositions, de vœux, de suggestions ont été enregistrés et partagés dans un dialogue amical et fructueux. Les enseignants de la ville ont montré par là leur désir de s'améliorer dans les domaines culturel et pédagogique par plus d'échanges et de structuration mais également de devenir plus participants à la gouverne de l'école séduoise dans son ensemble.

Les intervenants ont insisté entre autres, sur les nécessités suivantes :

- d'être représenté au sein de la commission scolaire par un membre de l'association, comme le prescrit la loi (voix consultative) ;
- de recevoir une plus abondante information sur les deniers publics utilisés à des fins scolaires ;
- d'être consulté dans toutes les questions touchant l'orga-

nisation de l'école dans son côté pratique : plan de scolarité, horaire de travail hebdomadaire, etc. ;

- d'organiser la distribution du matériel de façon plus rationnelle de manière à être bien servi avec le minimum de frais ;
- d'organiser l'association pour que ses vœux parviennent à l'autorité sous des formes préalablement plus étudiées que jusqu'à ce jour et présentées de façon plus claire et mieux élaborée : propositions écrites, plans écrits ;
- d'utiliser toutes les forces vives de l'association par la création de commissions extra-comité chargées d'approfondir un sujet précis et d'en faire rapport à l'association pour discussion et amendements éventuels ;
- d'organiser, de ce fait, des réunions plus fréquentes et d'informer entre-temps les membres par bulletin ou circulaire portant sur la vie de l'association, l'état des points en cours d'étude, etc. ;
- de placer dans les après-midi de classe toutes les activités dites secondaires ou demandant un effort moindre de réflexion et de concentration : sport, activité manuelle, cours de rythmique, etc., afin de pouvoir disposer de matinées pleines, sans perturbations, entièrement livrées à l'étude des branches capitales : la langue et la mathématique.

Après ces multiples échanges que chacun reconnaît comme nécessaires et bienfaisants, la séance est levée, tandis que les enseignants, dans une atmosphère d'amitié, se retrouvent dans un établissement de la place pour clore comme il se doit ce premier rendez-vous annuel.

Vincent Dussex.

L'art à l'école . . .

Oui... et pour obtenir de bons résultats dans ce domaine, seuls des produits de qualité choisis chez le spécialiste sont à même de vous donner entière satisfaction !

Dessin, peinture, huile, gouache, céramique sans cuisson, émaux, linogravure, etc...

Voyez notre rayon « Beaux-Arts »



FABRIQUE DE COULEURS
ET. VERNIS S.A.
1000 LAUSANNE
Cheneau-de-Bourg 1 - Tél. 22 33 98

Un grand dictionnaire

ce qu'ils en pensent

Le général de Gaulle

« ...Cette œuvre va rendre les plus grands services à tous ceux qui usent de la langue française avec le souci de la respecter et le désir qu'elle les inspire... »

Marcel Achard

de l'Académie française.

« Votre œuvre monumentale inspire le respect et l'admiration. J'ai pu utiliser votre dictionnaire dès ce matin. Je ne savais pas à quel point il me manquait. »

Daniel-Rops

de l'Académie française.

« ...Le ROBERT éclaire, explicite la langue, exactement comme fit au siècle passé le Littré, n'hésitant pas à accueillir des mots nouveaux, voire très nouveaux; il leur confère une dignité. On comprend assez que de très nombreuses bibliothèques d'universités étrangères aient acquis les six volumes, admirable instrument de travail... »

André Malraux

« ...Chacun se réjouit de la réussite de cette œuvre à maints égards exemplaire et pour laquelle la langue française n'a pas cessé de vivre en 1850. »

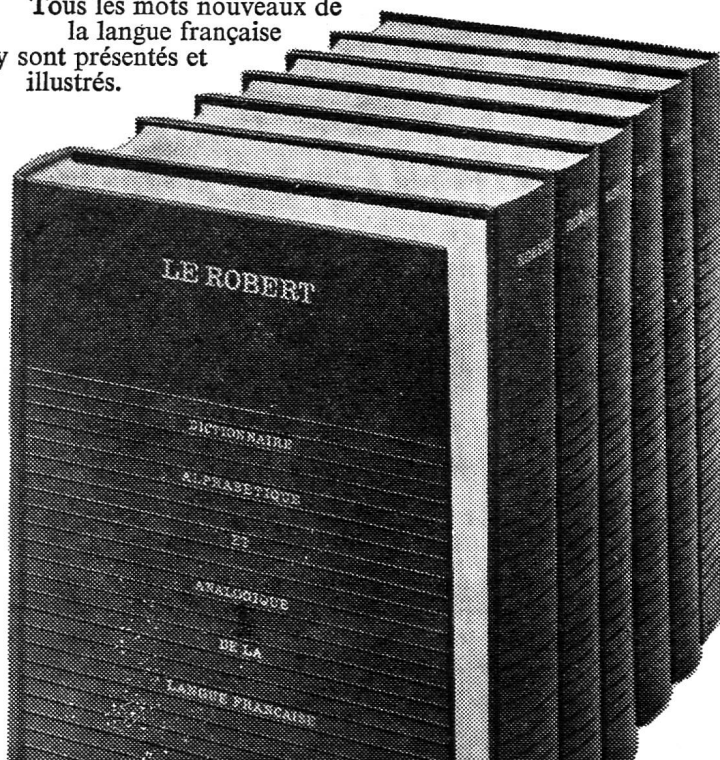
Jules Romains

de l'Académie française.

C'est une œuvre monumentale et j'admire sans réserve la patience, l'érudition, la conscience littéraire dont vous avez fait preuve... »

Fidèle à sa vocation
de dictionnaire contemporain,
Le ROBERT a publié
un 7^e volume
de mise à jour (532 pages).

Tous les mots nouveaux de
la langue française
y sont présentés et
illustrés.



pourquoi

Le ROBERT vous guide au cœur des richesses de la Langue Française.

C'est un fait : 90 % des gens qui réussissent le doivent à leurs qualités d'expression écrites ou orales. Le ROBERT en 7 volumes permet l'enrichissement et la maîtrise du vocabulaire. Il est l'instrument idéal pour parfaire sa connaissance de la langue française.

Un ouvrage capital pour vous.

Le ROBERT précise, pour chaque mot : les synonymes, les antonymes, l'étymologie, la prononciation et les particularités grammaticales. De plus le ROBERT en 7 volumes est le seul dictionnaire analogique.

Exemple : comment appelle-t-on le nid d'un oiseau rapace ?

3 possibilités de retrouver le mot inconnu ou oublié :
au mot NID (page 620/tome 4) :

...Nid d'aigle. V. Aire...

au mot OISEAU (page 727/tome 4) :

...Nid d'oiseau de proie. V. Aire...

au mot RAPACE (page 646/tome 5) :

...Nid du rapace. V. Aire...

Le mot AIRE est retrouvé.

Seul dictionnaire de citations, le ROBERT en 7 volumes contient plus de 200 000 citations, de Villon à Camus. Le ROBERT en 7 volumes : un ouvrage de référence unique au monde.

Un atout majeur pour vos enfants.

Parce qu'il n'est pas de pensée solide en dehors du mot juste, n'hésitez pas à leur donner libre accès au ROBERT. Vous leur rendrez ainsi un service sans égal.

Couronné par l'Académie française.

7 volumes reliés (23 x 31), sous jaquette, inscriptions gravées or, Prix du plus bel ouvrage imprimé sur papier Alfa en 1967. Le ROBERT en 7 volumes, conçu comme un véritable instrument de culture, est couronné par l'Académie française.

Le ROBERT

En vente en librairie

Bon de documentation

à adresser sans affranchir à LE ROBERT, Spes S.A., Saint-Pierre 2, 1002 Lausanne. (Tél. 20 36 51). Veuillez me faire parvenir, sans engagement de ma part, votre documentation sur LE ROBERT en 7 volumes.

Nom _____

Adresse _____

E-10

LARGES FACILITES DE PAIEMENT

954 S.

- L'AVIS DU CORPS ENSEIGNANT,
- L'AVIS DE L'ÉCRIVAIN,
- L'AVIS DU CORRECTEUR :



OUI

**LE DICTIONNAIRE LITTRÉ,
toujours à la page,
EST IRREMPLAÇABLE**

Pour votre classe

Pour votre bibliothèque

LE LITTRÉ ENFIN RÉÉDITÉ

OUI, il nous est particulièrement agréable de vous apporter, en primeur, une nouvelle aussi surprenante : L'INTROUVABLE, L'INIMITABLE dictionnaire du grand **Emile Littré**, le monument de notre langue que le monde entier nous envie, a reparu dans une présentation moderne et pratique, en 4 volumes seulement, légers et maniables.

LE TEXTE est celui même de l'ORIGINAL, texte auquel viennent s'ajouter et s'intégrer le « supplément » et l'« additif » que Littré avait publiés après coup.

L'IMPRESSION, en Bodoni romain de corps 12, est exécuté sur un papier mince et léger, ne se froissant pas. Le format des quatre volumes reliés, de 1600 pages environ chacun, est de 21 sur 27 cm. Le poids total est un peu inférieur à la moitié de celui du « Littré » original, qui était de 20 kg., supplément compris.



HATEZ-VOUS DE SOUSCRIRE

- car**, en raison de son tirage restreint, il deviendra rapidement et de nouveau introuvable,
- car**, n'étant pas mis dans le commerce, il ne peut être souscrit qu'aux GRANDES ÉDITIONS dans des conditions aussi avantageuses,
- car**, s'il y a beaucoup de DICTIONNAIRES, il n'y a qu'un LITTRÉ, et il DOIT figurer dans votre bibliothèque, ou sur votre bureau,
- car**, pour toute souscription, même pour une date différée, le franco de port et d'emballage vous est garanti, si votre souscription nous parvient dans les 10 jours,
- car**, enfin, pour vous et pour les vôtres, des conditions exceptionnelles de souscription ont été étudiées, qui vous sont exposées ci-après :

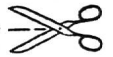
LA MARCHE A SUIVRE est celle-ci : Vous remplissez le BON DE COMMANDE imprimé ci-dessous et, après l'avoir découpé, vous nous l'adressez avec l'affranchissement de DEUX SOUS, sans coller l'enveloppe ; vous bénéficiez ainsi du tarif « imprimé ».

QUATRE POSSIBILITÉS s'offrent à vous : Les volumes peuvent être réglés en un seul versement, ou en 2 versements de Fr. 184.—, en 3 versements de Fr. 129.— payables, respectivement, à 30, 90 et 150 jours dès la réception, ou encore en 10 versements mensuels de Fr. 41.— dès réception des volumes, soit Fr. 410.—.



BON DE COMMANDE

Veillez me faire parvenir, dès parution et franco de port et d'emballage **UN dictionnaire LITTRÉ** en 4 forts volumes reliés, aux conditions suivantes :



Aux Grandes Editions
10, rue des Battoirs
1211 - GENÈVE 4

- a) Pour le prix de Fr. 368.— payable à 30 jours
 - b) Payable en 2 mensualités consécutives de Fr. 184.—
 - c) Payable en 3 mensualités de Fr. 129.—
 - d) Payable en 10 mensualités consécutives de Fr. 41.—
- (Biffer ce qui ne convient pas, souligner ce qui convient.)

Nom : Profession :

Adresse : Ville + N° postal :

Date : Signature :

9015

Bibliothèque
Nationale Suisse
1003 BERNE
J.A.
1820 Montreux 1